

LE DEVOIR

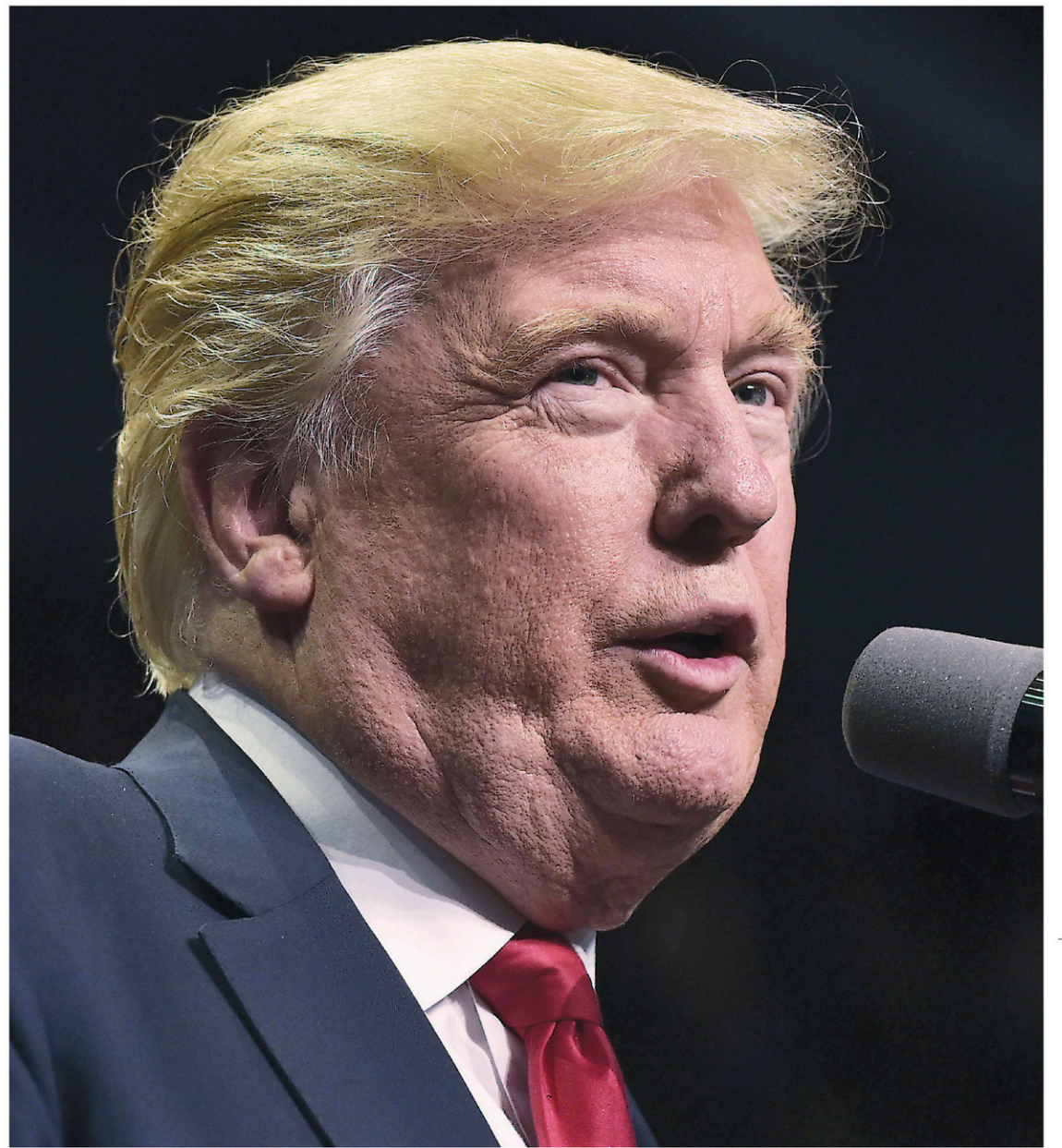
Vol. CVII N° 254

LE DEVOIR, LE MARDI 8 NOVEMBRE 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

La conclusion appartient aux Américains

Qui de Hillary Clinton ou de Donald Trump obtiendra les clés de la Maison-Blanche ?



CHRIS KLEPONIS ET MANDEL NGAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Les Américains décideront aujourd'hui qui, de la démocrate Hillary Clinton et du républicain Donald Trump, dirigera la plus grande puissance mondiale au cours des prochaines années.

MARCO FORTIER
JEAN-FRÉDÉRIC LÉGARÉ-TREMBLAY
à New York

La parole est aux électeurs. Après la campagne présidentielle la plus déchirante de l'histoire des États-Unis, plus de 130 millions de citoyens, selon les estimations, sont attendus aux urnes ce mardi pour élire le successeur de Barack Obama à la Maison-Blanche.

La démocrate Hillary Clinton et le républicain Donald Trump ont lancé un ultime appel aux électeurs, lundi, dans des États-clés qui auront un impact déterminant sur l'issue du scrutin.

M^{me} Clinton, 69 ans, a terminé son marathon

électoral par une soirée aux allures de concert rock à Philadelphie. Bruce Springsteen et Jon Bon Jovi sont venus appuyer celle qui aspire à devenir la première femme présidente de l'histoire des États-Unis. Son mari, Bill Clinton, ainsi que Michelle et Barack Obama sont aussi montés sur la scène pour encourager les femmes, les jeunes et les électeurs des minorités noire et hispanique à aller voter.

Donald Trump, 70 ans, a de son côté martelé son message en Floride, en Caroline du Nord, en Pennsylvanie et au New Hampshire. De l'avis des observateurs, les résultats dans ces quatre États de la côte est indiqueront la ten-

dance du vote sur le plan national. Les deux camps ont aussi courtisé assidûment l'Ohio, le Wisconsin, le Michigan, le Nevada et l'Arizona, où des luttes serrées sont prévues.

Hillary Clinton détient une mince avance dans les intentions de vote sur son rival. Les experts s'entendent cependant pour dire que tout peut survenir dans ce scrutin hors de l'ordinaire, qui a été le théâtre de multiples rebondissements et de scènes rocambolesques.

« Le jour avant la tempête », prévenait déjà lundi le *New York Times*. Les Américains sont inquiets: Trump reconnaîtrait-il sa défaite dans une élection qu'il a qualifiée de « tru-

quée » avant même le déroulement du scrutin ? Assistera-t-on à une reprise du scénario de 2000, quand George W. Bush avait été déclaré gagnant après une bataille devant les tribunaux, à cause du résultat extrêmement serré en Floride ?

New York en état d'alerte

New York se préparait lundi à accueillir les deux candidats présidentiels, qui y tiendront leur rallye avec leurs partisans. Une première en plus de 70 ans. Hillary Clinton et Donald Trump habitent tous deux la mégapole américaine.

VOIR PAGE A 10 : CONCLUSION



Lire aussi

- Mode d'emploi pour le jour J. Page A 2
- Cinq choses à savoir pour avoir l'air d'un expert des élections américaines. Page A 3

- Trois questions à trois experts. Page A 3
- Notes biographiques sur les candidats Hillary Rodham Clinton et Donald J. Trump. Pages A 2 et A 3

- Les États à surveiller au cours du dépouillement du scrutin. Page A 3
- À la rencontre des électeurs new-yorkais. Page A 4



AUJOURD'HUI



Culture Le rock contre l'assimilation. Ponteix au Coup de cœur francophone. Page B 9

Annonces... B 6 Météo..... B 8
Avis légaux. B 4 Mots croisés B 8
Décès..... B 6 Sudoku..... B 5



JACQUES GRAND'MAISON (1931-2016)

Un homme-pont

Une œuvre pour réconcilier la tradition canadienne-française et la modernité québécoise

STÉPHANE BAILLARGEON

Un homme-pont vient de s'effondrer. Chanoine et théologien, sociologue et universitaire, Jacques Grand'Maison se présentait lui-même comme un « réformiste radical » ou encore comme un « progressiste conservateur ».

Janus à la québécoise, il avait une face tournée vers le passé, l'héritage, les traditions, les mœurs, les valeurs à protéger; et une autre face regardant vers l'avenir, le progrès, les réformes à entreprendre pour assouvir un appétit de bonheur, une soif de consolation.

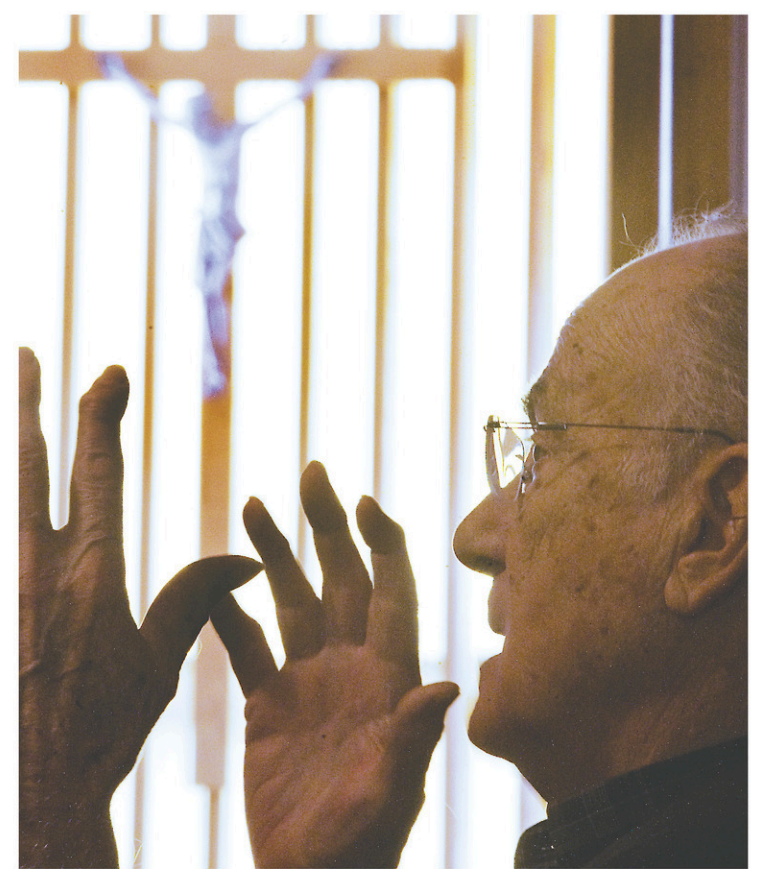
Jacques Grand'Maison souffrait d'un très douloureux cancer des os depuis plusieurs années. Il est mort dimanche matin à l'âge de 84 ans.

Auteur prolifique, il laisse 54 livres sur divers sujets unis par une question fondamentale: comment réconcilier la société contemporaine

québécoise en profonde mutation depuis la Révolution tranquille avec son héritage religieux? Les titres de certains de ses essais les plus marquants concentrent ce dilemme: *Crise de prophétisme* (1965), *Le monde et le sacré* (1967-1968), *Nationalisme et religion* (1970), *Symboliques d'hier et d'aujourd'hui* (1973) *La seconde évangélisation* (1974)...

« C'est une des personnes qui ont tenté, dès le début, dès sa thèse de doctorat dans les années 1960, de lier le meilleur de la tradition au meilleur de la modernité », dit au *Devoir* E.-Martin Meunier, professeur titulaire de l'École d'études sociologiques et anthropologiques de l'Université d'Ottawa. Le professeur connaît d'autant mieux l'œuvre de Jacques Grand'Maison qu'il prépare sa biographie intellectuelle.

« Il espérait que la modernisation du Québec étatique ne se ferait pas sans oublier les racines,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jacques Grand'Maison s'est éteint à l'âge de 84 ans.

VOIR PAGE A 10 : RÉCONCILIER

ÉLECTIONS



JOSHUA LOTT/AFP

Mode d'emploi pour le jour J

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Le président

Aux États-Unis, le président a un mandat de quatre ans. Pour être éligible, il doit être né aux États-Unis ou être né à l'extérieur des États-Unis de parents citoyens américains. Il doit aussi avoir au moins 35 ans et avoir résidé aux États-Unis pendant au moins 14 ans.

Puis, l'aspirant candidat doit être nommé à la présidence par son parti, recueillir l'appui du plus grand nombre de délégués pendant les primaires et les caucus, qui se tiennent dans chacun des 50 États, et être investi candidat à la convention de son parti.

Le jour du vote — toujours le mardi suivant le premier lundi de novembre —, le candidat et son colistier, qui forment un « ticket », doivent être choisis par les votants. Dans l'urne, les votants choisissent leur ticket. Mais leurs votes individuels ne déterminent pas directement le résultat de l'élection. En fait, le parti du ticket ayant recueilli le plus de votes est le parti qui enverra ses « grands électeurs » soutenir son candidat à la présidence. Et pour gagner, un candidat doit avoir reçu l'appui du plus grand nombre de grands électeurs.

Grands électeurs

Les grands électeurs sont ceux qui votent pour le candidat et le colistier qui ont remporté le vote populaire, dans l'urne. Chaque État a des grands électeurs, qui se sont engagés à soutenir un candidat ou un autre, dans un processus appelé le collège électoral. Le nombre de grands électeurs est choisi en fonction de la taille de sa population (il correspond au nombre de représentants et de sénateurs dans l'État). Le parti du ticket qui remporte le vote populaire est le parti qui envoie ses grands électeurs voter pour le président. Dans tous les États, sauf le Maine et le Nebraska, remporter le ticket équivaut à remporter l'ensemble des grands électeurs.

Il y a 538 grands électeurs aux États-Unis. Quand un candidat reçoit l'appui de la majorité (270) de ces grands électeurs, il devient le président désigné. Officiellement, le président désigné est choisi entre la mi-novembre et la mi-décembre, car c'est dans cette période que les grands électeurs votent. Le président désigné devient enfin président le 20 janvier, jour de l'inauguration officielle.

En 2016, les États possédant le plus de grands électeurs sont la Californie (55), le Texas (38), New York (29), la Floride (29), l'Illinois (20) et la Pennsylvanie (20).

Le Congrès

Par ailleurs, les citoyens votent pour aussi pour les membres du Congrès. Le

Congrès est séparé en deux : la Chambre des représentants et le Sénat.

Les élus de la Chambre des représentants ont des mandats de deux ans. Chaque État est séparé en districts. Les électeurs de chaque district choisissent un représentant. Le nombre de districts, et donc de représentants, varie selon la taille de la population de cet État (la Californie a 53 districts, donc 53 représentants ; l'Alaska a un district, donc un seul représentant). Le candidat qui reçoit le plus de votes est élu représentant, et le parti qui a le plus de représentants a le contrôle de la Chambre des représentants.

En ce qui concerne le Sénat, ses élus ont des mandats de six ans, mais ne sont pas élus au même moment : tous les deux ans, le tiers des sénateurs sont soumis à une élection. Chaque État a deux sénateurs, peu importe la taille de sa population. Le candidat qui reçoit le plus de votes est élu représentant.

Vote par anticipation

Environ 40% des électeurs américains ont voté, par la poste ou en personne, avant l'élection du 8 novembre. Leurs votes ne seront cependant pas comptés avant le soir de l'élection. Si un parti prétend être en avance dans les votes par anticipation, c'est donc surtout parce qu'il sait que certains de ses partisans ont voté et qu'il espère avoir obtenu leur faveur. C'est difficile, sinon impossible, de savoir pour qui ont voté les électeurs qui ne sont pas affiliés à un parti.

La grande majorité des États américains autorisent désormais le vote par anticipation, dans une période allant de quatre à cinquante jours avant l'élection. Jusqu'ici, environ 22 mil-

lions d'Américains se sont prononcés. Voici quelques tendances observées par le *New York Times* : les plus grandes hausses de participation par rapport à 2012 ont été observées au Texas, en Californie et en Géorgie. Les électeurs hispaniques ont été plus nombreux à voter par anticipation qu'en 2012, dans tous les États où les données sont disponibles. Les électeurs noirs, eux, ont été moins nombreux à voter par anticipation qu'en 2012. Et dans tous les États où des données sont disponibles, sauf au Colorado, la participation des jeunes au vote par anticipation a diminué.

Électeurs inscrits

Selon le site TargetSmart, cité par Politico, il y aurait près de 200 millions d'Américains inscrits pour voter (200 081 377 personnes exactement). En 2012, il y en avait 184 960 728. En 2008, 146 300 000.

États-pivots

Les États pivots (*swing states*) sont des États clés où le vote change d'une élection à l'autre. Surtout, ce sont des États qui, à cause de la mécanique du vote américain, décident de la tournure des élections. On en compte plus ou moins dix selon les élections.

Tous les quatre ans, les électeurs de ces États sont indécis et sont donc l'objet d'une grande attention de la part des républicains et des démocrates. Lors des dernières élections, la présidence s'est tout particulièrement gagnée dans deux de ces États charnières : la Floride et l'Ohio, qui à eux seuls représentent 49 grands électeurs.

Wisconsin

Nombre de grands électeurs : 10

Population : stable

Électorat : malgré de multiples tentatives, Trump n'a pas réussi à charmer l'électorat blanc et issu de la classe moyenne de cet État. Les démocrates se dirigent vraisemblablement vers une autre victoire serrée, la 8^e depuis 1988.

Résultats 2012 : démocrate (52,8% pour Obama, 45,9% pour Romney)
Résultats 2008 : démocrate (56,2% pour Obama, 42,3% pour McCain)
Résultats 2004 : démocrate (49,7% pour Kerry, 49,3% pour Bush)

Iowa

Nombre de grands électeurs : 6

Population : en baisse

Électorat : historiquement, les démocrates et les républicains s'échangent cet État lors des élections présidentielles. En 2016, l'électorat blanc pourrait voter pour Trump.

Résultats 2012 : démocrate (52% pour Obama, 46,2% pour Romney)

Résultats 2008 : démocrate (53,9% pour Obama, 44,4% pour McCain)

Résultats 2004 : républicain (49,9% pour Bush, 49,3% pour Kerry)

Nevada

Nombre de grands électeurs : 6

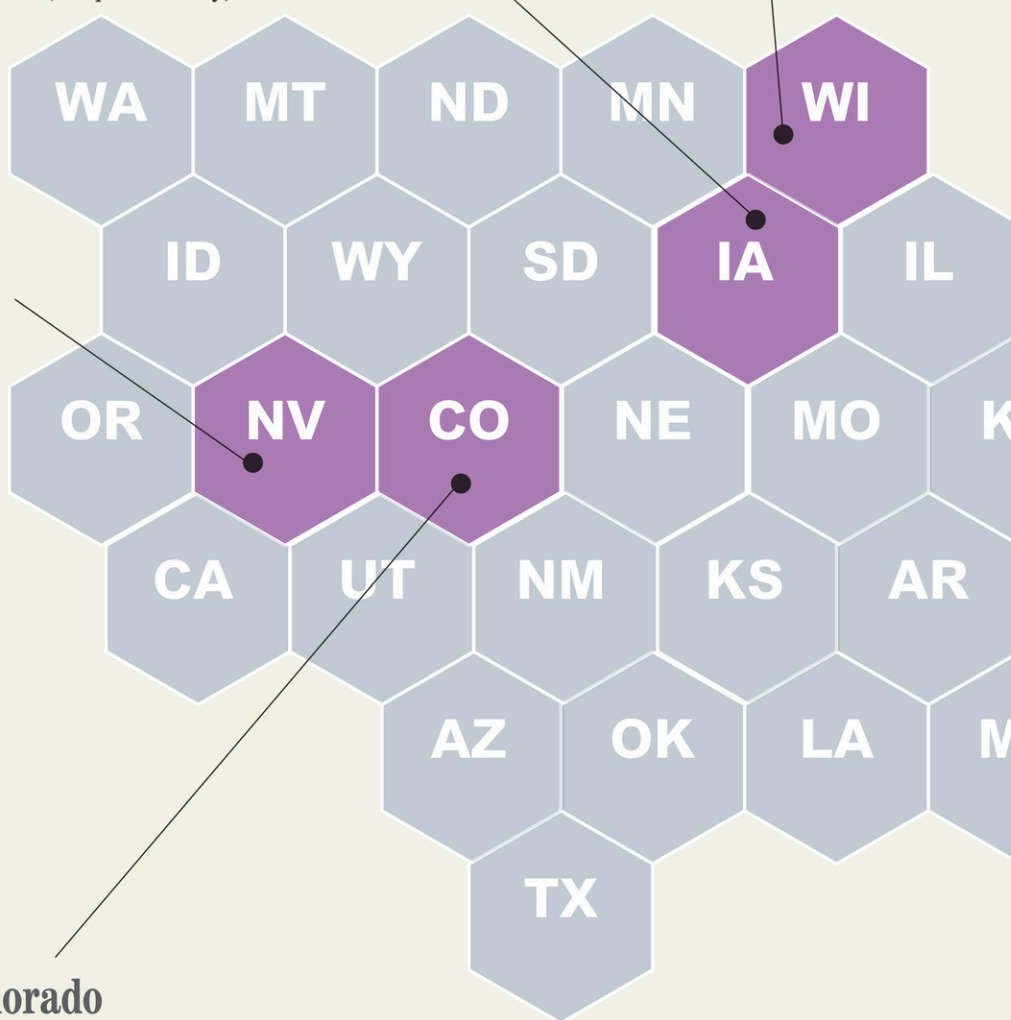
Population : en hausse

Électorat : la très forte croissance de la population (35%) dans cet État depuis dix ans lui confère une influence croissante d'une élection à l'autre. En 2016, les démocrates et les républicains y sont au coude-à-coude.

Résultats 2012 : démocrate (52,4% pour Obama, 45,7% pour Romney)

Résultats 2008 : démocrate (55,1% pour Obama, 42,7% pour McCain)

Résultats 2004 : républicain (50,7 pour Bush, 48,1 pour Kerry)



HI

Colorado

Nombre de grands électeurs : 9

Population : en hausse

Électorat : entouré d'états rouges, le Colorado a, lui aussi, majoritairement voté pour les républicains depuis les années 1960. Sa nature indépendante, confirmée par les résultats des deux dernières élections, en fait un état dont le vote est imprévisible.

Résultats 2012 : démocrate (51,5% pour Obama, 46,1% pour Romney)

Résultats 2008 : démocrate (53,7% pour Obama, 44,7% pour McCain)

Résultats 2004 : républicain (51,7% pour Bush, 47% pour Kerry)

Floride

Nombre de grands électeurs : 29

Population : en hausse

Électorat : considéré comme traditionnellement républicain, l'électorat de la Floride a beaucoup changé dans les dernières décennies, notamment sous l'afflux de migrants cubains et hispaniques. On dit de cet État qu'il est un microcosme des États-Unis, de là son statut de « champ de bataille ».

Résultats 2012 : démocrate (50% pour Obama, 49,1% pour Romney)

Résultats 2008 : démocrate (51% pour Obama, 48,2% pour McCain)

Résultats 2004 : républicain (52,1% pour Bush, 47,1% pour Kerry)

Donald J. Trump



Donald John Trump est né le 14 juin 1946 dans le Queens, à New York, ville où il a grandi. Son père, Frederick Trump, est un homme d'affaires prospère qui a fait fortune dans le marché immobilier de la grosse pomme.

Pendant ses études à l'école de commerce de Wharton de l'Université de Pennsylvanie, Trump s'implique dans l'entreprise paternelle. En 1971, trois ans après la fin de ses études, il en prend la tête et la renomme The Trump Organization.

Au fil des décennies Donald Trump multiplie les investissements dans les projets immobiliers d'envergure un peu par-

tout aux États-Unis. Au passage, il baptise les immeubles à son nom : la Trump Tower, la Trump Plaza, etc.

L'homme à la chevelure blonde est aussi actif dans le domaine du sport et du divertissement. De 2004 à 2015, il anime et coproduit l'émission de télé-réalité *The Apprentice*, pour laquelle il reçoit un Emmy.

Selon le magazine américain *Forbes*, la fortune personnelle de l'homme d'affaires se chiffrait à 4 milliards de dollars américains en 2014.

Trump ne connaît pas que le succès. Ses entreprises font faillite à quatre reprises entre 1991 et 2009. Elles parviennent à chaque fois à se relever grâce à la vente d'actifs et des restructurations. Cette pugnacité vaut à Trump la réputation de « self-made man ».

En avril 2011, Donald Trump fait savoir son intention de se lancer dans la course à l'investiture républicaine en vue de la campagne présidentielle de

2012. Il renonce au projet un mois plus tard, après avoir remis en question la citoyenneté du président Obama.

La fois suivante est la bonne : en juin 2015, Trump annonce sa candidature aux primaires républicaines. Son slogan : « Make America Great Again ! » Il a notamment pour adversaire Jeb Bush, Ted Cruz et Marco Rubio, favoris de l'establishment républicain.

Au terme d'une course où les attaques personnelles sont monnaie courante, Donald Trump dépasse, en mai 2016, le nombre de délégués requis pour obtenir la candidature républicaine. Peu de temps après, il annonce que Mike Pence, gouverneur de l'Indiana, est son colistier.

Le 8 novembre prochain, Donald Trump pourrait succéder à Barack Obama à titre de 45^e président des États-Unis.

Maxime Bilodeau

AMÉRICAINES

Michigan

Nombre de grands électeurs: 16
Population: en baisse
Électorat: à moins d'une surprise, cet État de la « rust belt » devrait encore une fois reconduire les démocrates au pouvoir. Le Michigan vote pour eux depuis 1992.
Résultats 2012: démocrate (54,2% pour Obama, 44,7% pour Romney)
Résultats 2008: démocrate (57,4% pour Obama, 41% pour McCain)
Résultats 2004: démocrate (51,2% pour Kerry, 47,8% pour Bush)

Ohio

Nombre de grands électeurs: 18
Population: en déclin
Électorat: depuis 1944, l'Ohio n'a voté pour le candidat perdant qu'à une seule reprise, ce qui en fait l'État baromètre par excellence. On dit de l'électorat de l'Ohio qu'il est cosmopolite et situé pile au centre de l'échiquier politique.
Résultats 2012: démocrate (50,7% pour Obama, 47,7% pour Romney)
Résultats 2008: démocrate (51,5% pour Obama, 46,9% pour McCain)
Résultats 2004: républicain (50,8% pour Bush, 48,7% pour Kerry)

New Hampshire

Nombre de grands électeurs: 4
Population: stable
Électorat: entouré d'États « bleus », le New Hampshire est habitué à voter pour les démocrates, chose qu'il a faite aux trois élections précédentes. Pour s'y imposer, Hillary Clinton doit séduire l'électorat progressiste qui était acquis à Bernie Sanders, son adversaire lors des primaires démocrates.
Résultats 2012: démocrate (52% pour Obama, 46,4% pour Romney)
Résultats 2008: démocrate (54,1% pour Obama, 44,5% pour McCain)
Résultats 2004: démocrate (50,4% pour Kerry, 49% pour Bush)

Pennsylvanie

Nombre de grands électeurs: 20
Population: en baisse
Électorat: cet État, au sixième rang des États les plus peuplés du pays, a connu un afflux d'immigrants hispaniques dans les dix dernières années. Cela confère donc une longueur d'avance aux démocrates, très près de cet électorat.
Résultats 2012: démocrate (52% pour Obama, 46,6% pour Romney)
Résultats 2008: démocrate (54,7% pour Obama, 44,3% pour McCain)
Résultats 2004: démocrate (51% pour Kerry, 48% pour Bush)

Virginie

Nombre de grands électeurs: 13
Population: stable
Électorat: après avoir voté pour les républicains pendant une cinquantaine d'années, la Virginie est revenue, en 2008, dans le giron des démocrates. L'État du sénateur et colistier démocrate Tim Kaine a connu plusieurs vagues migratoires dans les dernières années.
Résultats 2012: démocrate (51,2% pour Obama, 47,3% pour Romney)
Résultats 2008: démocrate (52,6% pour Obama, 46,3% pour McCain)
Résultats 2004: républicain (53,8% pour Bush, 45,6% pour Kerry)

Caroline du Nord

Nombre de grands électeurs: 15
Population: stable
Électorat: on dit cet État sudiste acquis à la cause républicaine depuis les années 1960. Obama est l'un des rares démocrates à avoir renversé cette tendance, en 2008.
Résultats 2012: républicain (50,4% pour Romney, 48,4% pour Obama)
Résultats 2008: démocrate (49,7% pour Obama, 49,4% pour McCain)
Résultats 2004: républicain (56,1% pour Bush, 43,6% pour Kerry)
Faits saillants: État de plus en plus « diversifié » sur le plan ethnique (plus d'Hispaniques surtout)

Hillary Rodham Clinton



Hillary Rodham Clinton, née Hillary Diane Rodham, a vu le jour le 26 octobre 1947 à Park Ridge, en banlieue de Chicago.

Malgré ses origines modestes, elle est admise à l'école de droit de l'université Yale en 1969. Elle y devient avocate et rencontre son futur mari, Bill Clinton.

Hillary adopte le nom de famille de son mari à l'issue de leur mariage, en octobre 1975. Trois ans plus tard, ce dernier devient gouver-

neur de l'Arkansas, poste qu'il occupera pendant douze ans.

Hillary Clinton se fera connaître du grand public lors des deux mandats de son mari à la Maison-Blanche, entre 1992 et 2000. La première dame y a notamment piloté un groupe de travail sur une réforme nationale des soins de santé. L'échec du projet, bloqué au Congrès, la suit toujours aujourd'hui.

En 2000, Clinton est élue comme sénatrice de l'État de New York et lance ainsi sa propre carrière politique. Elle y gère notamment les suites des attentats du 11-Septembre et est reconduite à son poste en 2006.

Favorite pour remporter les primaires démocrates de 2008, Hillary Clinton mène une campagne en deçà des attentes. Elle se fait finalement ravir l'investiture démocrate par Barack Obama, qui deviendra ensuite le 44^e président des États-Unis.

Le nouveau président démocrate nomme Hillary Clinton comme secrétaire d'État. À ce poste, elle multiplie les déplacements aux quatre coins de la planète. Elle se retire au terme du premier mandat d'Obama.

Hillary retente sa chance aux primaires démocrates en 2015, où elle est encore une fois favorite pour l'emporter. Elle est rattrapée par le scandale des courriels, alors qu'elle occupait la fonction de secrétaire d'État.

Après une course plus serrée que prévu avec le sénateur du Vermont Bernie Sanders, Clinton remporte la course à l'investiture démocrate. Son colistier est le sénateur de la Virginie Tim Kaine.

Si elle est élue mardi prochain, Hillary Clinton deviendra la première femme présidente des États-Unis.

Maxime Bilodeau

Cinq choses à savoir afin de passer pour un expert de politique états-unienne

Entre les grands électeurs, les États-pivots et tout le chaos procédural qui entoure la sélection du prochain leader du monde libre, s'y retrouver le soir des élections américaines peut paraître complexe. Voici cinq éléments à retenir.

PHILIPPE ORFALI

À quelle heure aura-t-on les premiers résultats ?

Les scores préliminaires devraient provenir de l'est du pays. Les premiers États à fermer leurs bureaux de scrutin seront l'Indiana, le Kentucky et la Floride, notamment, à 19 h (heure de l'Est). Une victoire de Trump démontrerait peu de choses dans les deux premiers États tandis qu'au contraire une victoire de Clinton serait de bon augure pour elle. Dans la même veine, un gain de Trump en Floride pourrait être annonciateur d'une victoire républicaine à l'échelle nationale. Dans tous les cas, peu d'information devrait filtrer quant aux résultats en début de soirée, afin de ne pas influencer les électeurs de la côte ouest, où les bureaux de scrutin ferment plus tard. À partir de 20 h la sortie des résultats devrait s'accélérer, avec la clôture des scrutins en Pennsylvanie, au Texas, au New Jersey et au Massachusetts, suivis une heure plus tard du Colorado, du Nouveau-Mexique et de New York.

À quelle heure connaîtra-t-on le vainqueur ?

Difficile à dire ! Si la course est aussi serrée que le prédisent les plus récents sondages, la soirée pourrait être longue. À l'inverse, une avance nette d'Hillary Clinton — ou de Donald Trump — sur la côte est pourrait indiquer une victoire moins serrée que prévu. Dans tous les cas, une idée assez claire des résultats devrait émaner aux environs de minuit. À noter: les derniers sondages donnent une légère avance à Hillary Clinton, mais celle-ci se situe généralement dans la marge d'erreur. Tout est donc possible.

Est-il possible de devenir président sans une majorité de voix ?

Comme l'ont démontré les élections de 2000, oui. Cette année-là — comme à trois autres reprises dans l'histoire —, le nouveau président n'a pas recolté une majorité des votes exprimés par la population. Avec une avance de 0,5% ou 550 000 voix, Al Gore est tout de même reparti bredouille face à George W. Bush. Les

Trois questions à trois experts

Quel pourraient être les conséquences du 8 novembre pour le Canada ?

« Trump a adopté un programme extrêmement protectionniste. [...] Même si Clinton est élue, il faut tenir compte des deux tiers des Américains qui croient que les traités de libre-échange n'ont pas été à leur avantage. On peut s'attendre [...] à la mise en application de certaines barrières tarifaires, de contraintes pour les entreprises canadiennes. Il pourrait y avoir des conséquences sur le Québec et le Canada au niveau de la sécurité des frontières aussi, [...] une possibilité de contrôle accru. » — Philippe Fournier, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (CERIUM)

Des surprises à l'horizon ?

« Dans le secret de l'isolement, tout peut arriver. Il y a deux phénomènes. L'effet Brexit, on choisit un camp moins admissible. Ça pourrait jouer en faveur de Donald Trump. [...] Il y a aussi l'effet Bradley, du nom d'un politicien noir qui caraco-

États-Unis n'ont pas le monopole de cette situation: en 1998, le Parti québécois de Lucien Bouchard l'a emporté contre les libéraux de Jean Charest. Le PQ a obtenu 76 sièges à l'Assemblée nationale, contre 38 pour le PLQ. C'est pourtant ce dernier qui avait récolté le plus de votes.

Combien coûte une élection présidentielle ?

Très, très cher. La campagne de 2016 pourrait bien avoir été la plus coûteuse de l'histoire. En comptant les fonds amassés pour Clinton, Trump, et tous les autres candidats qui se sont depuis désistés, on arrive à la somme de 1,3 milliard de dollars récoltés par les candidats eux-mêmes, en date du 24 octobre. Les « Super PAC » — ces comités d'action politique, indépendants des candidats, mais qui militent activement en leur faveur — auraient quant à eux recueilli 594 millions de dollars. De nombreux autres groupes et comités ont vu le jour au cours de la présente campagne afin de militer pour l'un ou l'autre des aspirants présidents. Les fonds injectés par ceux-ci sont plus difficiles à estimer. Au total, la campagne aurait ainsi pu coûter jusqu'à 3 milliards de dollars en 2016. En comparaison, les lois permettaient au NPD, aux conservateurs et aux libéraux de dépenser jusqu'à 74 millions lors des dernières élections fédérales.

Et puis, après ?

Une fois les résultats tombés, les discours prononcés et les célébrations terminées, le candidat élu ne deviendra pas président sur-le-champ. Comme au Canada, une période de transition s'amorce au lendemain du scrutin. Cette phase s'achève le jour de l'investiture présidentielle, le 20 janvier 2017. D'ici là, c'est Barack Obama qui demeure président, même si la plupart des têtes seront tournées vers son successeur. Il disposera alors de 73 jours pour boucler la boucle de ses huit ans au pouvoir. Ses prédécesseurs ont pris l'habitude de mettre à exécution certains engagements plus difficiles pendant cette période. Obama fermera-t-il finalement Guantanamo ?

Le Devoir

lait en tête des sondages. Au lendemain du vote, il n'avait pas été élu, parce que les gens ne s'étaient pas résolus à élire un Afro-Américain. C'est ce qui peut jouer avec Hillary Clinton » — Elisabeth Vallet, professeure associée à la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM.

Que prévoit concernant le congrès ?

« On élit le président, mais sa capacité à gouverner dépendra des élections au Congrès. [...] M^{me} Clinton veut, par exemple, augmenter les impôts des plus riches. Il faut que le Congrès adopte ce genre de politique. M. Trump veut construire un mur entre les États-Unis et le Mexique. Si le Mexique ne paie pas, il faudra que le Congrès paie. [...] Les républicains sont en bonne position pour conserver la Chambre des représentants, et les démocrates ont peut-être de bonnes chances de reprendre le Sénat cette fois-ci. Donc on se dirige vers une situation de cohabitation politique fort probable. [...] Ce ne sera pas facile de réaliser les promesses formulées en campagne. » — Frédéric Gagnon, titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand.

Le Devoir

ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Paroles de New-Yorkais

À la veille du vote, quelques électeurs de la Grosse Pomme s'expriment

Bryan Petternoster, 22 ans, étudiant en marketing numérique

«Si j'avais su le printemps dernier que je voterais pour Hillary... Je la hais! C'est une politicienne comme les autres. Je ne lui fais pas confiance. Elle n'est pas transparente. Mais je n'ai pas le choix, il faut que je vote pour elle. Même si mon vote ne change rien, parce que New York restera bleu [démocrate] mardi soir, je veux envoyer un message: il faut rejeter l'autre [Trump].»



PHOTOS JEAN-FRÉDÉRIC TREMBLAY LE DEVOIR

COP 22

Le climat de la planète suspendu à la présidentielle?

ALEXANDRE SHIELDS

L'élection présidentielle américaine s'est invitée lundi à l'ouverture de la 22^e conférence climatique de l'ONU. Et pour cause. Les États-Unis, deuxième pays émetteur de gaz à effet de serre de la planète, pourraient élire mardi un président ouvertement climatosceptique en la personne de Donald Trump. Mais son adversaire démocrate Hillary Clinton, nettement plus sensible aux enjeux environnementaux, n'en défend pas moins l'exploitation de ressources très controversées, comme le gaz de schiste.

Alors que la communauté internationale tentera au cours des prochains jours de s'entendre sur des éléments cruciaux pour la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat, les négociateurs réunis au Maroc pour la COP 22 ne cachaient pas leur nervosité lundi, dans l'attente du verdict des électeurs américains mardi.

Une victoire de Trump «serait un choc», a résumé la négociatrice française, Laurence Tubiana, traduisant le sentiment partagé par plusieurs des représentants des 195 États signataires de l'accord de Paris. «Je pense qu'un dirigeant sage devrait prendre des positions conformes aux grandes tendances du monde», a prévenu pour sa part le négociateur chinois, Xie Zhenhua, cité par l'Agence France-Presse, dans une sortie publique pour le moins inhabituelle à propos d'une élection dans un pays étranger.

Plus diplomatique, la responsable du dossier climatique à l'ONU, Patricia Espinosa, a souligné que les États-Unis «sont l'un de nos partenaires les plus importants, leur participation à cet accord est donc cruciale». «Nous espérons que nous pourrions avoir une relation très constructive et positive» avec le futur occupant de la Maison-Blanche.

Exit Paris

En cas de victoire du républicain Donald Trump, rien n'est moins sûr. Ce dernier a multiplié les déclarations dans lesquelles il remettait en question l'existence même des changements climatiques.

«Ça a toujours été comme ça, le temps change, il y a des tempêtes, de la pluie, et des belles journées», a notamment fait valoir M. Trump.

«Nous annulerons l'accord de Paris sur le climat, et cesserons tous les paiements d'argent public américain aux programmes de l'ONU sur le réchauffement climatique», a-t-il aussi, et surtout, laissé tomber en mai dernier. Dans un pays où près de 20% de la population est climatosceptique, une telle affirmation a eu un certain écho.

Difficile de savoir s'il mettrait sa menace à exécution. Mais chose certaine, les pays qui ont ratifié l'entente, ce qui est le cas des États-Unis, peuvent s'en retirer «à tout moment après un délai de trois ans à partir de l'entrée en vigueur de l'Accord», précise le texte adopté à Paris en 2015. C'est d'ailleurs ce que le Canada de Stephen Harper a fait pour le protocole de Kyoto.

Au-delà de ce coup de gueule, Donald Trump a plaidé en faveur du recours au charbon pour la production d'électricité tout en critiquant ouvertement les mesures prises par des démocrates pour contrôler les émissions des centrales thermiques. Le candidat républicain a également offert un appui indéfectible au projet de pipeline Keystone XL, à l'exploration pétrolière en milieu marin et à l'exploitation du gaz de schiste en sol américain.

Gaz de schiste

Sur cette question du gaz de schiste et du procédé de fracturation hydraulique, la candidate démocrate Hillary Clinton a elle aussi défendu cette industrie, y voyant un «pont» vers une économie à plus faibles émissions de carbone. Elle a aussi plaidé en faveur de la production énergétique en sol américain, dont celle du pétrole et du gaz, au nom d'une plus grande «indépendance» par rapport aux importations. Un discours que tient lui aussi le candidat républicain.

La candidate démocrate propose aussi des mesures environnementales dans la continuité de celles mises en place par le président sortant Barack Obama. Elle estime ainsi que le gouvernement américain doit être «ambitieux» en matière de lutte contre les changements climatiques. Elle a aussi pris position contre le projet de pipeline Keystone XL, qui servirait à importer du pétrole des sables bitumineux en sol américain.

Hillary Clinton pourrait par ailleurs ouvrir un nouveau front de collaboration avec le Canada, cette fois dans le domaine environnemental. Elle a fait valoir il y a quelques mois qu'elle souhaiterait mettre en place un Pacte nord-américain sur le climat, c'est-à-dire un plan coordonné de lutte contre les changements climatiques impliquant les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Le Devoir

Sasha Agranov, 42 ans, ingénieur en informatique

«Dieu merci, c'est presque fini! Clinton va l'emporter — c'est sûr — et elle pourra se mettre au travail... Cette campagne a été horrible, elle a détruit pas mal de choses. Les relations hommes-femmes, par exemple. Avec les propos vulgaires de Trump sur les femmes, ses gestes, il y a une distance et une méfiance qui s'est installée entre les sexes.»



Sarah Neil, 21 ans, serveuse

«C'était fou, cette élection. Divertissant, même. Mais que 40% des Américains donnent leur vote à Trump, ça me dépasse. Pour une New-Yorkaise comme moi qui vote démocrate, comme à peu près tout le monde ici, ça montre qu'il y a comme deux pays. On est vraiment divisés. C'est ça qui m'attriste.»



Charles Mannings, 71 ans, chef cuisinier à la retraite

«J'espère que Trump peut tous nous sauver. J'ai voté pour les démocrates toute ma vie, mais là, c'est terminé. Ils ont mal gouverné pendant des décennies, ils n'ont rien fait pour nous. Il y a un système pour les riches et un autre pour les pauvres. Trump est le seul qui peut changer ça. Tout le monde pense que Hillary va l'emporter, mais je pense qu'ils vont avoir une grosse surprise mardi soir...»

Propos recueillis par Jean-Frédéric Légaré-Tremblay



ACTUALITÉS

Un parti éteint

MICHEL DAVID



Quand il est revenu en politique, Philippe Couillard avait de grandes ambitions pour le PLQ. Très critique de la période Charest, il entendait redonner au parti sa vigueur intellectuelle d'antan et en remettre le contrôle aux militants. Dans un document d'orientation qu'il avait fait distribuer à l'exécutif du parti au printemps 2013, il écrivait : « *Le Parti libéral appartient à ses membres. Le personnel politique et le personnel du parti ne sont pas là pour diriger les membres et les instances du parti. Ils sont là pour les servir.* »

Dans une allusion très claire à ce que le PLQ était devenu au cours de la décennie précédente, il ajoutait : « *Les partis politiques ne doivent pas être que des machines organisationnelles et financières servant à faire élire des candidats et des gouvernements.* » M. Couillard était bien placé pour savoir ce qu'il en était. Comme tous ses collègues du Conseil des ministres, il avait dû trouver au moins 100 000 \$ par année pour alimenter la caisse libérale, et l'insignifiance grandissante des débats au sein du parti pouvait difficilement lui échapper.

De toute évidence, les bonnes résolutions du futur chef se sont envolées aussi rapidement que les promesses électorales du PLQ. Le rapport que le président de la commission politique, Jérôme Turcotte, a présenté cet été à la direction du parti, et dont *La Presse* a obtenu copie, donne la mesure de sa déconvenue : un effectif en chute libre, des députés déconnectés de la base, un contrôle excessif imposé par le bureau du premier ministre...

« *À l'heure actuelle, plusieurs militants, dont moi-même, ont le sentiment que le PLQ est de plus en plus en train de devenir une marque de commerce servant à faire élire une aile parlementaire qui a délaissé le militantisme et est de moins en moins un réel parti ancré dans une participation citoyenne active* », déplorait-il. M. Couillard aurait sans doute signé lui-même ce rapport il y a trois ans.

Tous les partis qui exercent le pouvoir durant une longue période courent le risque d'une déconnexion et le PLQ l'a exercé de façon presque ininterrompue depuis 2003. Plutôt que d'avoir l'effet d'un signal d'alarme, l'intermède péquiste a été si court qu'il a conforté les libéraux dans le sentiment qu'ils forment le « *parti naturel de gouvernement* » au Québec.

Le fossé entre les militants

et la direction du parti s'est creusé dès l'arrivée de Jean Charest, mais il a sauté aux yeux en 2005 lors du débat sur la privatisation du mont Orford. Un des plus principaux opposants, Jean-Guy Dépôt, présidait le comité du suivi des engagements électoraux et il avait vivement interpellé le gouvernement Charest, lui rappelant que le conseil général du PLQ avait réclamé deux ans plus tôt que la Loi sur les parcs soit modifiée pour rendre formellement toute opération de ce genre.

Au bout du compte, le mont Orford n'a pas été privatisé, mais M. Dépôt a été écarté de la présidence du comité de suivi des engagements électoraux, et cette instance, dont Robert Bourassa avait approuvé la création en 1985, a été dissoute avec la bénédiction de Jean Charest, qui disait vouloir laisser au PQ le monopole de la « *chicane* ».

Au fil des ans, le comité avait permis aux militants libéraux de prendre le contrepied des positions de leur gouvernement sur des sujets de première importance : le dégel des frais de scolarité, l'entente de Charlottetown, le projet de centrale du Suroît, les promesses de baisse d'impôt non tenues. Ses interventions étaient sans doute agaçantes, mais elles assuraient une certaine vitalité au parti.

♦ ♦ ♦

Un autre protagoniste du débat sur le mont Orford, Robert Benoit, ancien président du parti et député d'Orford pendant quatorze ans, avait tenu des propos auxquels le rapport de M. Turcotte semble aujourd'hui faire écho. M. Benoit regrettait l'époque où Claude Ryan avait redonné son tonus intellectuel au PLQ. « *Ce n'était plus juste une machine à gagner des élections. C'était une machine à réfléchir sur la société.* »

Le jugement qu'il portait sur son ancien parti est devenu de plus en plus sévère. « *On devrait être capable de discuter, de partager des idées, d'essayer de faire évoluer et ce n'est pas du tout ce qui se passe en ce moment au PLQ. C'est devenu une machine à ramasser de l'argent* », déclarait-il en 2010.

La discipline est une belle qualité, mais il ne faut pas la confondre avec la soumission. Certains diront que le PQ pêche par excès d'autocritique, mais le rapport de l'ancien président de la commission politique du PLQ fait état d'une torpeur franchement inquiétante. En fin de semaine prochaine, le conseil général sera saisi d'une résolution-cadre sur la justice sociale. Quelqu'un osera-t-il s'interroger sur les conséquences des politiques d'austérité du gouvernement Couillard sur les plus vulnérables ou s'agira-t-il d'une grande dégustation de tarte aux pommes?

mdavid@ledevoir.com

CITOYENNETÉ

Demande d'injonction rejetée

Ottawa — La Cour fédérale rejette la demande de groupes de défense des droits des réfugiés, qui souhaitaient une injonction sur les révoications de citoyenneté d'immigrants soupçonnés

d'avoir fait de fausses déclarations. Dans une décision rendue lundi, le juge Russell Zinn a refusé la demande d'ordonnance de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique et de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés et a donné raison au gouvernement fédéral.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La semaine dernière, le maire avait réitéré sa confiance au chef de police Philippe Pichet après l'éclatement de « l'affaire Lagacé ».

ESPIONNAGE DES JOURNALISTES

Coderre met en cause les relations de travail

Le maire se justifie en invoquant une relation tendue avec le syndicat des policiers

JEANNE CORRIVEAU
ANNABELLE CAILLOU

Le maire de Montréal, Denis Coderre, a bel et bien communiqué avec le chef de police Marc Parent en 2014 pour se plaindre de fuites dans les médias concernant des infractions qu'il aurait commises. Mais il blâme les relations tendues avec le syndicat des policiers et affirme n'avoir jamais demandé qu'une enquête soit menée sur le journaliste de *La Presse* Patrick Lagacé.

Dans une chronique publiée lundi, Patrick Lagacé a révélé avoir fait, à deux reprises, l'objet d'une surveillance de ses communications par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Ses relevés téléphoniques ont été épluchés pendant deux semaines durant l'automne 2014 après qu'il eut enquêté sur un constat d'infraction impliquant Denis Coderre. Des sources du chroniqueur soupçonnaient M. Coderre d'avoir fait annuler une contravention datant de 2012, lorsqu'il était encore député de Bourassa à la Chambre des communes.

Ingérence?

Le journaliste avait communiqué avec l'attachée de presse du maire pour savoir ce qu'il était advenu de cette contravention, mais il n'avait jamais écrit sur cet événement. Des mois plus tard, il a appris qu'une enquête criminelle avait été déclenchée au sein du SPVM pour savoir qui lui avait parlé. Selon lui, cette enquête a été lancée après que le bureau du maire eut communiqué avec le chef de police.

Rappelons que la semaine dernière, le quotidien avait déjà révélé que, dans un autre dossier, son chroniqueur ve-

« *Il s'agit d'une évidente tentative de diversion pour occulter sa propre responsabilité en tant que maire qui s'ingère en demandant directement des enquêtes au directeur de police* »

La Fraternité des policiers

dette avait été visé par 24 mandats de surveillance policière ayant permis au SPVM d'obtenir les numéros entrants et sortants de son cellulaire entre les mois de janvier et juillet 2016.

Le citoyen Coderre

Le maire Coderre a reconnu avoir téléphoné à Marc Parent, mais en entrevue au 98,5FM, il a soutenu que « *c'était Coderre le citoyen* » qui avait contacté le chef de police. Lors d'une mêlée de presse plus tard à Lévis, le maire Coderre a expliqué que trois événements dont les médias avaient été saisis l'avaient conduit à faire ce geste.

Il a évoqué une demande qu'il aurait faite en juin 2014 — et qu'il aurait rapportée *Le Journal de Montréal* — pour obtenir la présence de deux policiers afin de se rendre au concert de Corey Hart au Centre Bell.

Il a également expliqué que le président de la Fraternité des policiers, Yves Francœur, lui avait montré un constat d'infraction qu'il avait reçu à Laval. Le président de syndicat aurait alors dit ne pas vouloir utiliser cette information. L'existence de cette contravention sera finalement rapportée par un média.

Le troisième événement tou-

chait une contravention reçue par le maire et qui, selon la rumeur, n'aurait pas été payée et à laquelle s'est intéressé Patrick Lagacé.

« *A un moment donné, tu te dis, je veux bien être une cible, mais est-ce que c'est légal? Est-ce qu'on a le droit, au niveau du corps policier, de fouiller à l'intérieur du registre pour un citoyen et par la suite, sortir des affaires? J'ai demandé au directeur si c'était légal. Je n'ai pas dit d'enquêter sur Lagacé* », a expliqué le maire en insistant sur le fait qu'il ne se mêlait pas d'opérations.

M. Coderre affirme que ces fuites sont survenues dans un contexte de relations syndicales difficiles et qu'il s'agissait d'« *informations sensibles* » : « *C'était une situation intenue. Si on se sent surveillé et que les policiers sont avant tout des syndiqués, il y a un problème.* »

Le maire a soutenu n'avoir aucune responsabilité dans l'espionnage d'un journaliste : « *Aucune responsabilité et je n'embarque pas là-dedans. Je ne m'occupe pas des opérations policières.* »

De son côté, la Fraternité des policiers a rejeté les blâmes du maire : « *Contrairement à ce qu'affirme M. Coderre, les relations de travail ne sont aucunement responsables*

de la chasse aux sorcières, de l'espionnage de journalistes et de la crise au SPVM », a indiqué le syndicat par courriel. « *Il s'agit d'une évidente tentative de diversion pour occulter sa propre responsabilité en tant que maire qui s'ingère en demandant directement des enquêtes au directeur de police.* »

L'opposition exige des excuses

Le chef de l'opposition, Luc Ferrandez, a demandé au maire de s'excuser pour son « *manque de jugement* » en intervenant auprès du SPVM. « *Aujourd'hui on comprend pourquoi le maire Coderre a défendu bec et ongles son directeur de police et pourquoi il a traité l'affaire à la légère: il est personnellement impliqué dans cette affaire d'espionnage de Patrick Lagacé. En fait, c'est lui qui l'a déclenchée* », a lancé le chef de Projet Montréal.

« *Le maire Coderre a violé le sacro-saint principe de la séparation des pouvoirs. C'est du jamais vu* », a renchéri le vice-président de la Commission sur la sécurité publique Alex Norris. Ce dernier s'interrogeait déjà dimanche sur l'impartialité et l'indépendance de Denis Gallant qui s'est vu confier le mandat *pro bono* d'examiner les gestes du chef de police Philippe Pichet en lien avec l'espionnage de journalistes.

La semaine passée, le SPVM et la Sûreté du Québec ont tour à tour reconnu avoir obtenu l'autorisation de récupérer les relevés téléphoniques de plusieurs journalistes québécois.

Le Devoir

D Lire aussi · Un chef sans autorité, l'éditorial de Brian Myles. Page A 8

Canada - États-Unis : Ensemble pour la prospérité et les opportunités



CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

Déjeuner-causerie dans le cadre de la Série Affaires Étrangères présentée par : SNC-LAVALIN

Avec l'appui de :

Bell Hydro Québec AIMIA Desjardins Entreprises

CN OSLER Avocats FPInnovations Kruger

Conseil de l'industrie forestière du Québec PEERLESS Solutions résolu Produits forestiers LE DEVOIR

Thèmes abordés :

1. L'élection du 45^e président des États-Unis
2. La croissance des échanges canado-américains : prospérité et opportunités
3. Un partenariat hors pair basé sur des valeurs communes

INSCRIVEZ-VOUS · WWW.CORIM.QC.CA · 514 340-9622



S.E. David MacNaughton
Ambassadeur du Canada
aux États-Unis

ACTUALITÉS

CLIMAT

Des patinoires fragiles à protéger

La Ville a décidé de débloquer des budgets pour la pérennisation de ce symbole de saison

ALEXANDRE SHIELDS

Alors qu'elles sont au cœur de loisirs accessibles et très largement pratiqués à Montréal, les patinoires extérieures sont plus que jamais menacées par les hivers doux qui se succèdent. La situation est telle que Montréal a décidé d'investir quelques millions de dollars pour tenter d'améliorer la situation, qui devrait néanmoins s'aggraver en raison des bouleversements climatiques.

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation de 6,3 milliards de dollars annoncé la semaine dernière, la Ville de Montréal a prévu une enveloppe de 7,3 millions de dollars dans un programme d'amélioration des patinoires extérieures.

Ce montant, réparti sur trois ans, pourrait notamment servir à installer des équipements de réfrigération pour certaines patinoires. À l'heure actuelle, seules 8 patinoires sur les 262 que compte Montréal sont réfrigérées artificielle-

ment. Une partie des nouveaux investissements publics pourrait en outre servir à recouvrir certaines installations, de façon à les protéger.

Avec de nouveaux investissements, la Ville espère étendre la saison du patinage, mais aussi dégager du personnel, afin d'améliorer l'entretien des nombreuses patinoires montréalaises.

Il faut savoir que la mise en place et le maintien des patinoires de la ville sont de plus en plus difficiles, en raison de saisons hivernales de plus en plus clémentes. L'an dernier, par exemple, même la patinoire réfrigérée artificiellement du parc de la Confédération, dans Notre-Dame-de-Grâce, a dû être fermée après son ouverture, en raison du temps doux.

Fonte accélérée

Investissements ou pas, Montréal et tout le sud du pays seront de plus en plus aux prises avec des hivers doux au cours des prochaines années. Une situation pour ainsi dire inévitable qui

pourrait même condamner la plupart des patinoires extérieures au cours du présent siècle.

Une étude montréalaise publiée dans la revue *Environmental Research Letters* a ainsi déjà permis de conclure à un recul marqué de la durée de vie des patinoires dans toute la partie la plus densément peuplée du Canada.

Les chercheurs soulignaient du même coup que, si leurs prédictions scientifiques s'avéraient exactes, il n'y aura plus de patinoires extérieures naturelles (sans système spécial de réfrigération) à Calgary, Montréal et Toronto en 2050.

Selon d'autres travaux menés par des chercheurs du Département de géographie et d'études environnementales de l'Université Wilfrid-Laurier, en Ontario, si la tendance climatique se maintient, en 2090, il ne restera qu'une quarantaine de jours de patinage en moyenne dans des villes comme Montréal et Toronto.

Le Devoir

VILLE DE QUÉBEC

Navette à l'aéroport : « Personne ne veut payer »

ISABELLE PORTER

à Québec

Pas question pour la Ville de Québec d'assumer seule les coûts d'un service de transport en commun entre l'aéroport et le centre-ville estimés à 500 000 \$ par an. L'aéroport doit apporter sa contribution, plaident le maire Régis Labeaume et le président du Réseau de transport (RTC), Rémy Normand.

« Essayez donc de faire votre part aussi », a lancé le maire en parlant de la direction de l'aéroport, lundi soir. « Tout le monde veut que ça se passe, mais personne ne veut payer. C'est le problème depuis le début », a-t-il ajouté plus tard.

La semaine dernière Radio-Canada rapportait que Québec était la seule ville canadienne de 500 000 habitants et plus à ne pas offrir un tel service. La Chambre de commerce, l'Institut de développement urbain et un ancien dirigeant du RTC plaident tous pour qu'on règle le problème rapidement.

Quant à la direction de l'aéroport, elle laissait entendre que la Ville et le Réseau de transport en commun entraînaient les pieds dans le dossier. « Ça fait au moins dix ans que nous demandons au RTC d'assurer un service à l'aéroport », avait déclaré le porte-parole de l'aéroport de Québec, Mathieu Claise.

Le débat n'est pas nouveau et revient de façon cyclique dans la capitale. En 2012, le maire Labeaume disait lui-même qu'il était « gênant » qu'un tel service ne soit pas offert. Or selon une étude menée à la même époque, il en coûterait 500 000 \$ par an pour offrir le service. M. Labeaume suggère aux dirigeants de l'aéroport de faire « comme Halifax ». Là-bas, « l'aéroport a accepté de donner 500 000 \$ en 2011 à la société de transport locale pour acheter des bus et puis donner un peu plus de service à l'aéroport », a précisé Rémy Normand.

Achalandage suffisant?

Malgré les désaccords entre la Ville et l'aéroport, il semble que les deux parties soient toujours en quête d'un compromis. « On est avec eux depuis plusieurs mois pour essayer de faire une analyse de marché qui traduirait de manière plus concrète : ce serait quoi le service à donner, qui en serait le gestionnaire et qui pourrait l'opérer », a fait valoir M. Normand.

Par ailleurs, l'administration Labeaume semble par moments sceptique sur la nécessité d'un tel service. Lundi, le maire a dit qu'il n'avait pas les moyens de payer pour des autobus circulant avec un ou deux passagers l'après-midi.

M. Normand a quant à lui réitéré qu'il n'avait reçu aucune plainte des usagers sur le manque de desserte à l'aéroport. Quand on lui fait remarquer que les touristes sont peu susceptibles de se plaindre du manque de services au RTC, il rétorque que l'aéroport pourrait lui, recueillir, ce genre de commentaires et les lui relayer.

Enfin, des aéroports de « même volume » (1,5 million de passagers par an) n'offrent pas non plus ce service, fait-il valoir. Ainsi parmi les aéroports de Saint-John (Nouveau-Brunswick), Regina et Victoria, seule Victoria offre un service de transport en commun, dit-il.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des Montréalais avec Standing Rock

Quelques centaines de personnes ont manifesté lundi à Montréal leur appui aux autochtones qui s'opposent au Dakota Access Pipeline actuellement en construction aux États-Unis, sur un territoire revendiqué par les Sioux de la communauté de Standing Rock. Les opposants à ce projet ont été expulsés *manu militari* du site de construction, ce qui a suscité une vague d'indignation de la part de plusieurs Premières Nations au cours des dernières semaines.

SEXUALITÉ

Clitoridienne ou vaginale ? Toutes ces réponses, et bien plus encore

Pour atteindre l'orgasme féminin, le tout est plus important que la somme des parties, dit une nouvelle étude

CATHERINE LALONDE

Tout est érotiquement possible... si ce n'était de nos imaginaires érotiques inhibés et notre vision rigide de la sexualité féminine. Voilà une des conclusions parallèles de l'étude menée par James Pfau, de l'Université Concordia. Dans *Le tout versus la somme des parties*, lui et son équipe retracent l'histoire des éternels débats sur l'essence — clitoridienne ou vaginale? — des orgasmes féminins. Conclusion? Beaucoup de salive en 2000 ans de controverses qui aurait pu servir à des fins plus intéressantes. Car l'orgasme féminin ne provient pas seulement et mécaniquement d'un seul organe : il est propulsé tout autant par le contexte, la position du corps, les grimaces de jouissance, les habitudes antérieures, l'exploration, et plus encore...

Bonnes nouvelles des étoiles : l'orgasme des femmes est évolutif. Avec de l'exploration et de l'abandon, le cerveau peut intégrer de nouvelles expériences orgasmiques. « Je voudrais refaire l'histoire de ce que nous avons cru, de la manière dont la pensée a changé au fil du temps, explique en entrevue le pro-

fesseur en neurosciences et psychologie. Et voir ce qu'on retient de cette évolution. » Pas grand-chose, conclut-il tristement, admettant que la société est très en retard dans cette discussion, et que les médias y sont probablement pour quelque chose...

Perspective neuroscientifique

« On en est toujours aujourd'hui à ce stade très binaire, à discuter pour savoir si l'orgasme est clitoridien ou vaginal, avec des discours comme celui de l'italien Puppo, qui voit encore le vagin comme un trou, vide. Ce qui est une fausseté. » Cet obstiné retour du balancier va à l'encontre, selon M. Pfau, de ce qu'on sait du cerveau et de son organisation.

D'une perspective neuroscientifique, explique-t-il « la cartographie physique et érotique d'une femme n'est pas inscrite dans la pierre. C'est l'expérience qui la trace et la crée; c'est le corps, répondant à ce qu'il vit, qui remodèle sans cesse ses réactions en y ajoutant les nouvelles expériences, qui les interprètent différemment selon le contexte. Et peuvent survenir de réels changements physiques, intégrés — et s'ils le sont, c'est OK, et s'ils

ne le sont pas, c'est aussi OK, et nous n'avons pas à débattre de quel orgasme devrait être « meilleur ». Le corps est plus ouvert que ça. »

Car sur le cortex, sur l'homonculus sensitif, se trouve une représentation grossière, disproportionnée, surréaliste en quelque sorte du corps, où certaines régions comme la tête ou la langue sont beaucoup plus larges qu'en réalité, alors que les petits orbeaux, au contraire, y sont réduits. « Quand on observe là les régions génitales des femmes, on trouve des zones confluentes : le col de l'utérus, le point G, le clitoris, les mamelons, la partie interne de l'oreille !; et juste à côté, d'autres régions, qui sont essentiellement vos zones érotiques », des zones peut-être personnelles, uniques. « Quand vous stimulez celles-là, elles débordent en quelque sorte, et activent une conscience sensorielle des parties génitales. C'est ainsi que nous sommes câblés. »

Pavlov et Éros

En résumé, tous les orgasmes sont différents — ce qui semble magique quand on sait que le « mécanisme biologique » qui les déclenche est le

même chez tous les humains. Faut-il en conclure que l'exploration sera toujours à recommencer, à chaque nouveau partenaire, pour apprendre les causes et gestes du plaisir? « Oui. Mais ça veut aussi dire que tout est toujours à découvrir! », s'exclame M. Pfau avec enthousiasme. Le corps entier est potentiellement érotique et érogène, poursuit-il, et des « zones conditionnelles » peuvent s'y activer. « Si se faire sucer les orbeaux n'est vraiment pas érotique pour une personne qui a craint la saleté, mais qu'elle se le fait faire dans un contexte érotique qui apporte une gratification sexuelle, son cerveau pourra alors concevoir que, dans certaines circonstances, le geste est érotique. Il y a plein de gestes auxquels notre cerveau peut s'ouvrir, qu'il n'imaginait pas érotiques de prime abord. Nous sommes un peu comme des chiens de Pavlov... »

Peut-on à ce point faire explorer les barrières dès le début d'une relation, demandent-ils au psy, et sortir des partitions érotiques formatées sans avoir l'air freak? « Je crois qu'il faut être un freak, et assumer », sans quoi l'unicité est impossible. « Et nous gagnons à comprendre encore mieux l'orgasme et ses

Au fil du temps

Il y a très, très longtemps, dans les grands écrits comme le Kama Sutra indien, l'art taoïste et les mythes grecs, on reconnaît la diversité de l'expérience orgasmique féminine
II^e siècle : Le vagin comme un « pénis inversé », pensé par Galien, et ensuite par Vésale (XVI^e)
XIX^e siècle : La masturbation médicale est effectuée par les docteurs pour « traiter » l'hystérie
1905 Freud et ses théories

sexuelles font du vagin le siège des orgasmes « adultes », les clitoridiens étant « infantiles »
Mi-XX^e : Le clitoris rentre en grâce, à la suite des études de Kinsey, Hite et Masters et Johnson
1970 : Le clitoris est politique, porté comme seul organe de l'orgasme par le féminisme
1980 : Oui!, le point G existe!, rapidement popularisé par les médias, il ramène le vagin à l'avant-scène
2000 Non!, le point G n'existe pas! mais les racines du clitoris et le mur antérieur du vagin peuvent être orgasmiques

contextes; pas comme une singularité ni comme un réflexe, mais comme signification, » et mythologie individuelle, poursuit le professeur.

« Il est temps de comprendre vraiment que les femmes sont des êtres à part entière et pas simplement là pour servir au plaisir des hommes. Elles ont du plaisir; ce plaisir est réel et n'est pas celui des hommes. Je refuse d'être comme Puppo, à dire aux femmes ce qu'elles ne sont pas censées sentir. Ce que je voudrais leur dire, au contraire, c'est d'avoir la

même audace que celle que le patriarcat octroie de facto aux hommes, pour explorer. Et encore, la comparaison est boiteuse, car les hommes n'explorent pas : ils découvrent leur pénis, et voilà, ils sont contents. Au contraire, il est important que les femmes explorent tout leur corps, et qu'elles trouvent des partenaires qui vont les aider dans cette voie. En tant que scientifique, ce que je dis, c'est : le cerveau est ouvert. »

Le Devoir

ACTUALITÉS

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Nouveau mode de scrutin : un « oui » à l'arraché

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les Prince-Édouardiens ont parlé. Reste maintenant à savoir si leur gouvernement les écoutera... et si Ottawa s'en inspirera. La petite province insulaire a voté, au terme d'un plébiscite de 10 jours s'étant terminé lundi soir, en faveur d'une modification du mode de scrutin. La représentation proportionnelle l'a remporté, mais à l'arraché seulement, alors que le *statu quo* a livré une chaude lutte.

Les éjecteurs de l'Île-du-Prince-Édouard devaient se prononcer sur le système électoral de leur choix. Leur bulletin de vote présentait cinq systèmes électoraux qu'ils devaient numéroter par ordre de préférence. Si aucun système ne recevait d'embellie l'appui de 50% des voix exprimées, l'option ayant reçu le moins d'appuis était éliminée et le second choix de ces électeurs était redistribué jusqu'à ce qu'une majorité émerge. Les électeurs avaient le choix entre le *statu quo*, le *statu quo* plus les chefs (un siège réservé au chef de chaque parti recevant au moins 10% des suffrages), le vote préférentiel ainsi que deux systèmes proportionnels.

Le *statu quo* est arrivé en tête lors du premier décompte, avec 31%. Il est resté premier quand le système préférentiel a été écarté. Il n'a été déclassé que lorsqu'un des deux systèmes proportionnels a été éliminé. Le système proportionnel mixte l'a alors remporté avec 52% des voix contre 43% pour le *statu quo*. Les 5% manquants représentent les bulletins « éprouvés », c'est-à-dire ceux que les électeurs n'avaient pas numérotés jusqu'au bout.

En vertu du système proportionnel mixte choisi, les électeurs recevraient deux bulletins de vote. Le premier servirait à élire un député selon le système traditionnel. Le second, à exprimer son parti politique de préférence. Un certain nombre de députés supplémentaires seraient alloués aux partis dont la part d'élus ne reflète pas fidèlement la part des suffrages obtenus avec ce second bulletin. Ces députés seraient choisis à même les listes dressées par les partis.

Le taux de participation au référendum n'a été que de 36%. C'est d'autant plus bas que l'Île-du-Prince-Édouard décroche systématiquement la palme du plus haut taux de



Le premier ministre libéral, Wade MacLauchlan

ANDREW VAUGHAN LA PRESSE CANADIENNE

Et au fédéral...

Ce ne sera pas comme un référendum, mais tout comme. Le gouvernement libéral enverra en décembre un dépliant aux quelque 13 millions de foyers canadiens pour encourager les citoyens à aller sur le site mademocratie.ca (à venir) et à répondre à des questions à propos de la réforme électorale. Les citoyens auront jusqu'au 31 décembre pour faire connaître leurs préférences. Les libéraux de Justin Trudeau se sont engagés à ce que l'élection de 2015 soit la dernière tenue en vertu du mode de scrutin actuel. Depuis, un comité parlementaire a tenu des audiences, les députés ont organisé des assemblées publiques dans leur circonscription et le ministre responsable du dossier, Maryam Monsef, a effectué sa propre tournée pancanadienne. Le gouvernement devrait faire connaître sa réforme une fois les résultats de toutes ces consultations compilés, quelque part en début de 2017.

participation du pays lors des élections fédérales.

Et maintenant?

Comme il s'agit d'un plébiscite, le gouvernement n'est pas tenu de le respecter. Le premier ministre libéral, Wade MacLauchlan, a systématiquement refusé pendant la campagne de fixer un seuil de participation minimal à partir duquel il se sentirait obligé de respecter la volonté populaire exprimée. Le député libéral et whip du gouvernement Jordan Brown ne se fait pas trop d'illusion. Avec un taux de participation très faible, celui qui avait présidé le comité parlementaire ayant concocté la question référendaire reconnaît qu'« il y a un risque » que le gouvernement n'enclenche pas de réforme. Il rappelle au *Devoir* que son comité avait suggéré de fixer un seuil de participation entre 33% et 66% pour rendre le résultat contraignant.

« J'aurais un problème à ce qu'on enclenche automatiquement un changement avec un tel taux de participation », nous a-t-il avoué lundi à une heure de la fermeture des bureaux de vote. « Je fais une analogie avec la référence sur la sécession du Québec: il faut un résultat clair à une question claire. »

Le chef du Parti vert et député, Peter Bevan-Baker, qui avait siégé avec M. Brown au comité, n'est pas de cet avis. « Nous avons constamment des élections partielles au Canada au cours desquelles le taux de participation est de 30%, 35%, et personne ne conteste jamais la légitimité de ces résultats. » M. Bevan-Baker se dit néanmoins « déçu » de ce taux de participation. « En tout et pour tout, les chiffres ne sont pas aussi élevés qu'on l'aurait espéré », a reconnu le directeur des communications d'Élections PEI, Paul Alan. Quelque 104 700

électeurs étaient appelés aux urnes, dont 4700 jeunes de 16 et 17 ans. On saura seulement mardi quel a été le taux de participation final pour chaque tranche d'âge. En date de dimanche soir, seulement 18% des mineurs admissibles s'étaient prévalus de leur droit de vote. Seuls les 18-24 ans avaient un score plus faible, à un peu moins de 15%.

Les électeurs avaient le droit de voter par Internet, par téléphone ou en personne. De loin, les gens ont préféré l'option en ligne (77%). « On a une personne de 98 ans qui a voté en ligne! », se félicite M. Alan. Il indique qu'étrangement, ce sont les personnes âgées en foyer d'accueil — « qui ont des tablettes que leur a données leur famille » — qui ont voté en ligne alors que les jeunes ont eu tendance à voter par bulletin papier « parce que c'est ce qu'ils ont vu leurs parents faire! »

Reste maintenant à savoir si ce référendum prince-édouardien influera sur le gouvernement libéral fédéral qui dit vouloir modifier le système électoral seulement en présence d'un large consensus. La force du *statu quo* est-elle de nature à refroidir les ardeurs réformistes?

« Il y aurait une belle symétrie dans le fait que ce soit à l'Île-du-Prince-Édouard, où se sont amorcées les discussions pour faire naître le Canada il y a 150 ans, qu'on amorce le mouvement pour se débarrasser de notre système électoral antique! », conclut M. Bevan-Baker.

Le Devoir

PLQ

Un parti usé et délaissé par ses militants

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le Parti libéral du Québec est un parti « éteignoir » dont l'effectif est en chute libre, un parti usé, centralisé, inféodé à son aile parlementaire et miné par la culture du silence, juge le président sortant de sa Commission politique, Jérôme Turcotte, qui, malgré tout, n'a pas perdu espoir que le PLQ puisse changer.

« Je crois profondément à la capacité de renouvellement du Parti libéral du Québec », a livré au *Devoir* Jérôme Turcotte, qui est redevenu simple militant en septembre pour finir la rédaction de sa thèse de doctorat en droit. En plus d'assumer la présidence de la Commission politique du parti, il a été membre de son Conseil de direction, de son Conseil exécutif et de son Comité d'audit.

Jérôme Turcotte a rédigé un document intitulé *Analyse des défis à relever pour relancer le militantisme au PLQ*, qu'il a remis à la direction du parti cet été et qui devait manifestement demeurer confidentiel. « À l'heure actuelle, plusieurs militants, dont moi-même, ont le sentiment que le PLQ est de plus en plus en train de devenir une marque de commerce servant à faire élire une aile parlementaire qui a délaissé le militantisme et est de moins en moins un réel parti ancré dans une participation citoyenne active », écrit-il. L'ex-président de la Commission politique dénonce « la participation tiède de nombreux élus à nos événements militants, le choix presque systématique de candidats vedettes étrangers ».

« Pour subsister [à] travers les âges, le confort est notre pire

ennemi et le militantisme notre planche de salut », plaide-t-il. « Or, il est nécessaire de prendre conscience que notre parti a été au pouvoir de façon quasi continue depuis plus d'une décennie maintenant et qu'une certaine torpeur ainsi qu'un excès de confiance semblent s'être emparés de ce dernier alors même que notre base militante est en chute libre », poursuit-il.

La « situation critique » dans lequel se trouve le PLQ se traduit par la défection de nombreux militants, note Jérôme Turcotte. Ainsi, le parti dirigé par Philippe Couillard a perdu tout près de 29% de ses membres depuis un an et demi: ils ne sont plus que 37 020. Tout près de 60% d'entre eux ont plus de 65 ans tandis que 8% seulement ont moins de 35 ans. Le financement populaire du parti ne va pas très bien non plus: les objectifs fixés pour les circonscriptions n'ont été remplis qu'à 51%.

Il existe un « climat toxique » qui nuit au militantisme dans les partis, estime Jérôme Turcotte. « On ne fait que parler politique en terme d'éthique, de langage de boue et de suspicion », a-t-il affirmé, alors que des fraudes présumées comme celles révélées à la Société immobilière du Québec (SIQ) ne sont le fait que de « 4 ou 5 personnes » parmi les dizaines de milliers de militants libéraux.

Le directeur des communications du PLQ, Maxime Roy, a avancé que le document nourrissait « davantage » une « réflexion » que le parti avait déjà amorcée « sur le rôle et la place des militants ».

Le Devoir

D Lire aussi : PLQ immobilier, l'éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 8

JUSTICE

L'ex-maire de Montréal-Nord exprime des remords

JEANNE CORRIVEAU

fait, a indiqué M^e Pappas au *Devoir*. Il est responsable de son geste. »

Accusé d'agression sexuelle sur une mineure, l'ex-maire de Montréal-Nord Gilles Deguire éprouve des « remords profonds », soutient son avocat.

La cause de l'ancien élu est revenue devant le tribunal lundi. À l'issue de l'audience, son avocat, Frank Pappas, a confié aux journalistes que M. Deguire reconnaissait les torts qu'il avait causés.

« On parle d'un monsieur de 67 ans qui a toujours servi la population et a toujours été un bon citoyen. Il a dérapé. Il a perdu de vue les frontières qu'il ne faut jamais franchir. C'est impardonnable ce qu'il a

fait, a-t-il déclaré. L'avocat a laissé entendre que tous les éléments laissent entrevoir une résolution du dossier. Les parties se retrouveront à nouveau en cour le 1^{er} décembre prochain.

Rappelons que Gilles Deguire, qui a été policier pendant 30 ans, fait face à des accusations d'agression sexuelle et d'attouchements sur une personne mineure. Les actes qui lui sont reprochés se seraient produits entre le 1^{er} décembre 2013 et le 23 octobre 2015, alors qu'il était maire.

Le Devoir

Être dans le Canada sans être fédéraliste

La position constitutionnelle de la CAQ doit être adoptée au congrès

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

La Coalition avenir Québec n'est pas un parti fédéraliste, même si elle doit adopter à son congrès l'article 1^{er} de son programme qui l'engage à « assurer le développement et la prospérité de la nation québécoise à l'intérieur du Canada ».

Le président de la CAQ, Stéphane Le Bouyonnet, n'a pas aimé que Radio-Canada affirme qu'avec cet article 1, le parti de François Legault devient fédéraliste. « Je veux vraiment m'inscrire en faux », a-t-il clamé dans un entretien accordé au *Devoir*.

Être fédéraliste, pour Stéphane Le Bouyonnet, c'est dé-

fendre le *statu quo*. « Je crois qu'il y a beaucoup de Québécois qui pensent qu'il y a une troisième voie qui est possible entre le *statu quo* du fédéralisme actuel et la sécession. »

Il y a un an presque jour pour jour, au Conseil général de la CAQ à Laval, François Legault présentait son « virage nationaliste » et une liste de 21 demandes que son parti, une fois élu, présenterait à Ottawa. Parmi ces demandes figuraient notamment la déclaration fiscale unique, dont se chargerait le Québec, la responsabilité de la sélection de tous les immigrants, y compris les réfugiés, le rapatriement des sommes que dépensent le gouvernement fédéral pour la culture et le transfert en bloc

des budgets fédéraux en infrastructures. Réunis à Drummondville samedi et dimanche prochains, les militants caquistes devront se prononcer sur cet article 1 qui se lit comme suit: « La Coalition avenir Québec est un parti nationaliste moderne dont l'objectif premier est d'assurer le développement et la prospérité de la nation québécoise à l'intérieur du Canada, tout en défendant avec fierté son autonomie, sa langue, ses valeurs et sa culture. »

Libeller ce texte minimaliste et le faire adopter par les élus et la direction du parti n'a pas été chose facile, a signalé le président de la CAQ. Au sein de la coalition, « c'est facile de réunir tous ces gens-là sur les

thèmes de l'économie, etc. C'est un petit peu plus difficile de les faire coexister dans un dialogue constructif autour de la question constitutionnelle. Ça, je vous en passe un papier », a dit Stéphane Le Bouyonnet.

À l'origine, la CAQ refusait de définir sa position afin d'éviter de participer à « ce débat stérile entre souverainistes et fédéralistes », a-t-il rappelé. Mais la dernière élection a montré que la CAQ ne pouvait pas demeurer dans les limbes. « On a atteint un niveau de maturité », a-t-il avancé. Une coalition, c'est « éphémère »; il fallait que la CAQ adopte une position « si on voulait s'inscrire dans la durée ».

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

CE SOIR!

SUIVEZ EN DIRECT SUR LE WEB LA COUVERTURE DE L'ÉLECTION.

ledevoir.com



ÉLECTIONS AMÉRICAINES 2016

LE DEVOIR

LIBRE DE PENSER

ÉDITORIAL

FINANCEMENT POLITIQUE

PLQ immobilier

Depuis un an, on sait que le Parti libéral est poursuivi devant les tribunaux pour la vente de son siège social, rue Waverly. Depuis, il en a acheté un autre à Montréal. Et est passé de locataire à propriétaire à Québec. Légale, la spéculation immobilière est-elle pour autant, pour un parti politique, un mode de financement légitime?

Soyons spécieux: le Parti libéral semble plus habile à gérer son propre immobilier que celui de l'État. Ce dernier, il n'a pas hésité à en brader une partie il y a huit ans, grâce à l'irresponsabilité ministérielle avouée de Monique Jérôme-Forget, au profit de certains de ses collecteurs de fonds. C'est du moins ce qu'alléguait de manière très convaincante — et choquante — l'émission *Enquête* à Radio-Canada la semaine dernière.

Son immobilier à lui, le Parti libéral en prend bien soin et semble même en faire un nouveau mode de financement. «*Ce n'est pas un secret, le Parti libéral a été le champion du financement des partis politiques au cours des années 2000*», écrit l'ancien président de la Commission politique du PLQ Jérôme Turcotte, dans un rapport interne dévastateur, dévoilé et publié par *La Presse*. Dans les années 2000, comme l'a déjà dit l'ancien président du PLQ Robert Benoit, cette formation politique avait cessé d'être une machine à idées pour devenir une «*machine à ramasser de l'argent*». Parfois au mépris de la loi, notamment grâce à un stratagème de prête-noms. Le PLQ vient d'ailleurs de rembourser 551 400\$ pour des dons illégaux faits de 2006 à 2011.

Revenons en 2005, où les coffres débordent tellement que le parti décide de s'acheter un immeuble, le 7240 rue Waverly à Montréal, au coût de 2,2 millions de dollars. Septembre 2015: ce local est vendu pour 6,3 millions à Lima Immobilier. Vente contestée devant les tribunaux par l'entrepreneur montréalais David Owen, qui s'estime lésé par les «*manœuvres*» et «*manœuvres*» du PLQ. Owen soutient avoir déposé, avant Lima, une offre de 5,5 millions. Le parti réplique qu'une clause de l'offre d'achat lui permettait de se retirer dans les 10 jours s'il recevait une offre plus alléchante. Au départ, M. Owen réclame près de 2 millions de dommages au PLQ; puis il amende sa requête et augmente sa réclamation à 12,2 millions.

Néanmoins, le PLQ doit se reloger et acquiert en septembre 2015 un autre siège social, dans Griffintown, au 254 rue Queen au coût de 3 millions. À Québec, en février 2016, alors que le bail de son bureau du chemin Sainte-Foy se termine, il décide de devenir propriétaire au coût de 950 000\$.

Le PLQ est la seule formation politique au Québec à avoir eu, à un moment donné, assez d'excédents pour pouvoir acquérir des immeubles. Il a fait en 2015 un important gain en capital qu'il s'est manifestement dépêché de réinvestir dans l'immobilier. Pourtant, «*le parti traîne une grosse dette depuis [les élections] de 2012*», répète M. Turcotte à plusieurs reprises dans son rapport et «*doit veiller à accumuler des fonds électoraux pour 2018*». Y a-t-il un avantage à ne pas payer ses dettes et à tout réinvestir?

Au Directeur général des élections du Québec, on note que rien n'interdit qu'un parti fasse un gain en capital. Ces «*associations personnalisées*» (terme de l'article 2274 du Code civil) peuvent avoir des revenus autonomes. L'univers des partis politiques est toutefois très réglementé, tant sur le plan des dépenses que des revenus. Pour obtenir, à coup de 100\$ (montant maximal admissible aujourd'hui), des revenus équivalents au gain en capital libéral de 2015, tout parti aurait dû déployer un effort surhumain de financement politique. Depuis la loi Drainville de 2013, les partis sont devenus accros à l'argent public: autre raison de tirer ces questions au clair.

SURVEILLANCE AU SPVM

Un chef sans autorité

Le maire de Montréal, Denis Coderre, s'obstine dans la défense de son chef de police, Philippe Pichet. Pris dans la tourmente du scandale sur la surveillance de journalistes, le commandant Pichet doit quitter ses fonctions, provisoirement, d'ici à ce que la commission d'enquête annoncée par Québec fasse son travail.

La suspension temporaire de M. Pichet ne constitue pas du «*lynchage*» ni une atteinte à la primauté du droit, comme le prétend M. Coderre. C'est un passage obligé pour rétablir la confiance des Montréalais à l'égard du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de l'administration Coderre. M. Pichet ne peut pas rester aux commandes du SPVM, alors que sa conduite est au cœur des problèmes qui affligent l'organisation. Il a sapé lui-même son autorité morale.

Le maire Coderre joue à un jeu dangereux. Plutôt que de suspendre M. Pichet, comme le réclame l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville et à l'Assemblée nationale, il a annoncé la tenue d'une enquête administrative sur le SPVM, confiée *pro bono* à l'inspecteur général de Montréal, Denis Gallant.

Le *Devoir* ne comprend pas que M^e Gallant puisse accepter de jouer un rôle dans cette initiative visant à contrôler les dégâts et à préserver l'image de marque du maire. Le Bureau de l'inspecteur général n'a-t-il pas assez de travail avec les cartels qui continuent de sévir à Montréal? Le conseiller de Projet Montréal Alex Norris a tout de suite relevé ce qui aurait dû sauter aux yeux d'un avocat aussi expérimenté que Denis Gallant. Le cumul des fonctions d'inspecteur général et d'enquêteur *ad hoc* «*compromet son impartialité et son indépendance*» face à l'administration Coderre.

L'enquête administrative déclenchée par M. Coderre ne vise pas tant à faire la lumière sur la surveillance des journalistes qu'à contrôler la circulation de l'information à ce sujet. Cette enquête risque par ailleurs de dupliquer les travaux de la commission d'enquête dont le gouvernement Couillard a annoncé la création, la semaine dernière. Dans le pire scénario, l'enquête administrative pourrait même nuire aux travaux de la commission, car il y a un risque, théorique pour le moment, que des preuves et des témoins soient contaminés à la suite des travaux de M^e Gallant.

Il ne semble pas y avoir de limites à la chasse aux sources à Montréal. M. Coderre a cautionné lui-même la surveillance policière de Patrick Lagacé, en 2014, pour une histoire de contre-ventilation que le chroniqueur n'a jamais publiée! Un autre cas de surveillance dont l'instigateur n'est nul autre que le maire.

Ces réflexes autocratiques, inquiétants, discréditent davantage l'enquête administrative lancée par M. Coderre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

La CAQ aura son article I

Ce projet de texte sera soumis aux membres du parti prochainement: «*La Coalition avenir Québec est un parti nationaliste moderne dont l'objectif premier est d'assurer le développement et la prospérité de la nation québécoise à l'intérieur du Canada, tout en défendant avec fierté son autonomie, sa langue, ses valeurs et sa culture.*»

Si les partisans de la souveraineté qui veulent l'indépendance pour instaurer le socialisme abandonnaient leur rêve utopique et si les souverainistes sincères du PQ acceptaient que l'indépendance n'est pas une solution réaliste pour l'instant, la plupart des Canadiens français du Québec pourraient adhérer aux principes de cet article I de la CAQ qui compte de nombreux nationalistes qui ne votent pas pour les partis indépendantistes (le PQ et Québec solidaire) parce qu'ils sont trop à gauche. Et ils pourraient reprendre le contrôle de leur province présentement dirigée par un parti appuyé par seulement 20 à 25% d'entre eux.

On dira que cet article I nous rappelle la philosophie de l'Union nationale. Peut-être Daniel Johnson, le père, avait-il raison de dire à l'époque: pas nécessairement l'indépendance, mais l'indépendance si nécessaire. Compte tenu de l'échec des deux référendums, ce slogan n'aurait aucune valeur maintenant.

Et il faudrait trouver une façon de faire pression sur Ottawa et le ROC autrement qu'en votant naïvement pour Trudeau et le PLC.

Louis Dion
 Le 7 novembre 2016

Le viol de notre territoire: le projet de loi 106

Le projet de loi 106 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et que nous rebaptisons la Loi des pétrolières se prépare à légaliser le viol de notre territoire. Quand les dards acérés des pétrolières pénétreront sans retenue les entrailles de nos terres, quand ils cracheront leurs poisons chimiques dans nos eaux profondes, quand ils fractureront toute l'ossature de nos sols, alors ils marqueront au fer rouge le cœur même de notre territoire. Et pire encore, ce n'est pas seulement notre corps qu'ils auront alors profané, mais c'est l'âme même du peuple qui sera ainsi sacrifiée. C'est ce que nous avons clairement compris grâce à la présentation largement documentée du docteur en droit et en sociologie M. Richard E. Langelier, lors de la soirée d'information publique tenue à Racine le 3 novembre dernier. En effet, cette loi sans cœur, payée par et pour l'argent des salisseurs

de pays, attaque les fondements mêmes de notre vie démocratique. Non seulement elle empêchera nos élus municipaux de protéger nos sources d'eau potable, non seulement elle bafouera le pouvoir de bien gérer le territoire de nos MRC, mais elle poussera l'affront à pouvoir nous départir de nos propriétés privées pour leur bon vouloir de sonder le dessous de nos maisons. Nos Indiens d'Amérique se sont fait exproprier de façon aussi sauvage. Honni soit le ministre Arcand qui participe à cette profanation de notre territoire et de nos droits démocratiques les plus élémentaires. Et comment nos députés peuvent-ils assister, voire même participer à cette atteinte majeure à notre démocratie sans protester haut et fort?

Pourtant, tout citoyen un tant soit peu informé des conséquences de ces exploitations non conventionnelles du pétrole, par fracturation mécanique, par dissolution chimique ou par impulsion n'est pas d'accord, crie NON à ces gestes infâmes. Déjà 68% des Québécois (Sondage SOM) ont dit NON. Et quand c'est NON, c'est NON!

Ce lourd silence devant la profanation de notre eau, de notre territoire et de notre démocratie, cette culture des puissants lobbyistes aurait-elle envahi notre Parlement?

Jean-Claude Thibault, citoyen pas fier de nos législateurs «*pétrolisés*»
 Le 6 novembre 2016

LIBRE OPINION

Projet de loi 87? Au panier?

JEAN-HUGUES ROY

Journaliste et professeur, École des médias, Université du Québec à Montréal

Merci pour la commission d'enquête. Merci pour les bons mots sur l'importance du travail des journalistes dans une société démocratique. Mais si les membres du gouvernement Couillard veulent réellement protéger les sources journalistiques, ils doivent modifier substantiellement leur projet de loi 87 afin de le doter d'une dentition digne de ce nom; sinon, il faut carrément le jeter au panier.

Censé faciliter la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics, le projet de loi 87 fait le contraire. Il crée, avec son article 5, un mécanisme de divulgation qui semble intéressant au premier abord. Ainsi, les fonctionnaires témoins d'actes répréhensibles pourront les rapporter à un «*responsable du suivi des divulgations*» au sein de l'organisme au sein duquel ils travaillent, sinon au Protecteur du citoyen qui devra ainsi assumer un nouveau rôle.

Mais dès l'article suivant, l'article 6, un obstacle se dresse. S'il s'agit d'une situation urgente qui «*présente un risque grave pour la santé ou la sécurité d'une personne ou*

pour l'environnement», les fonctionnaires pourront divulguer publiquement la chose... à condition d'en parler auparavant à la police!

En fait, si ce projet devient loi, plus aucun fonctionnaire n'osera parler à un journaliste. Pourquoi le feraient-ils, puisqu'un beau mécanisme de divulgation aura été mis sur pied? Pire: ils s'exposeraient désormais à des sanctions disciplinaires s'ils parlaient à un journaliste, car ils auraient ainsi violé la loi sur le mécanisme par lequel les actes répréhensibles devront désormais être divulgués. Et s'il y en a qui révèlent malgré tout des informations aux médias, imaginez les enquêtes qui seront déclenchées pour connaître leur identité. On n'aurait donc pas fini d'espionner des journalistes pour débusquer les taupes.

Il y aurait pourtant une solution simple. La Loi sur la fonction publique dit que les fonctionnaires doivent travailler dans l'intérêt public. C'est bien. Mais quand on la lit attentivement, on se rend compte que les fonctionnaires doivent être loyaux et prêter allégeance à «*l'autorité constituée*». Ils sont aussi tenus à la discrétion. L'intérêt public vient au second plan, après la loyauté et la discrétion.

Et si on renversait l'ordre des loyautés?

Si on disait clairement, dans cette loi fondamentale de la fonction publique, que la loyauté première des fonctionnaires est envers le public? Si on plaçait clairement l'intérêt public au-dessus de la discrétion et de la loyauté envers son employeur? On lancerait ainsi clairement le message que divulguer publiquement un acte répréhensible est un devoir, peu importe le canal utilisé: son patron, le Protecteur du citoyen, les médias sociaux ou traditionnels. Ainsi, les fonctionnaires ne craindraient plus de parler à des journalistes.

Car c'est surtout aux sources que je pense, depuis qu'on a la preuve que les registres téléphoniques de journalistes ont été obtenus par le SPVM et la Sûreté du Québec. Contacter un journaliste peut être extrêmement anxiogène. Dans ma carrière, j'ai rencontré des sources qui ont craint pour leur emploi. Il ne faut plus que la défense de l'intérêt public se fasse au risque de perdre sa carrière, son gagne-pain.

Je lance donc un appel à tous les parlementaires. Modifiez la Loi sur la fonction publique pour que l'intérêt public soit la responsabilité première des fonctionnaires. Vous faciliterez ainsi réellement le travail des lanceurs d'alerte et, au passage, celui des journalistes.

IDÉES

SALAIRE MINIMUM

Un débat qui favorise le populisme ambiant

MARC VAN AUDENRODE

Professeur associé d'économie, Université de Sherbrooke

PIERRE FORTIN

Professeur émérite d'économie, ESG UQAM

Aux États-Unis, le salaire minimum fédéral est gelé à 7,25 dollars l'heure depuis 2009, ce qui représente seulement 30% du salaire moyen. En comparaison, au Québec, notre salaire minimum est de 10,75 dollars, ce qui équivaut à 47% du salaire moyen.

Pendant la campagne des premiers démocrates aux États-Unis, le sénateur du Vermont, Bernie Sanders, a mis sur la table une proposition courageuse et provocatrice : porter le salaire minimum fédéral américain à 15 dollars l'heure ! Pour tous ceux qui, comme nous, réprovent la maltraitance dont les travailleurs du bas de l'échelle sont l'objet aux États-Unis, la proposition du sénateur Sanders ranimait l'espoir. Elle faisait avancer le débat dans la bonne direction dans ce pays.

Le problème est que le chiffre de 15 dollars s'est inséré dans le débat politico-économique du Québec pour sa portée symbolique beaucoup plus que pour des motifs économiques. Quasiment personne ne se pose vraiment la question de son réalisme et de sa pertinence dans le contexte d'ici.

«Bombe atomique»

Le débat a rebondi récemment lorsque l'un de nous (Fortin) a affirmé qu'une hausse immédiate de 40% du salaire minimum au Québec, soit de 10,75 à 15 dollars, aurait l'effet d'une «bombe atomique» lancée sur le marché du travail et qu'elle pourrait engendrer une perte allant jusqu'à 100 000 emplois. Plusieurs intervenants — parmi lesquels des économistes — ont depuis contesté ce résultat, qui pourtant semble ancré dans le gros bon sens : qui peut sérieusement affirmer qu'une augmentation de 40% du salaire d'un groupe de travailleurs particulièrement fragiles n'aurait pas de conséquence négative sur leur emploi et, plus généralement, sur celui des 850 000 qui gagnent présentement moins de 15 dollars ?

Le plus désolant dans ce débat, c'est que la réponse est connue. De même que, pour un peuple, ignorer l'histoire c'est se condamner à la répéter, pour un scientifique, ignorer les connaissances passées, c'est se condamner à refaire stérilement des débats résolus depuis longtemps.

Il y a plus de 35 ans, deux économistes universellement considérés comme «progressistes», Jacques Drèze (Louvain) et Franco Modigliani (MIT, Nobel d'économie 1985), ont publié une étude sur les liens entre l'emploi et les salaires dans les petites économies très ouvertes sur le monde, comme celle du Québec. Jamais personne n'en a contesté les résultats. À



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Manifestation pour le salaire minimum à 15 \$ à Montréal, en octobre dernier.

ce jour, ils continuent à faire autorité. Ceux-ci sont clairs : à court terme, il se peut qu'une hausse des salaires dans une petite économie ouverte n'ait qu'un impact modeste sur l'emploi ; mais, à long terme, les effets sont dévastateurs. Leurs estimations montrent que, dans cette petite économie ouverte, une augmentation de 1% des salaires au-delà de l'inflation et des gains de productivité engendrerait à long terme une perte de 2% des emplois !

Pas à long terme

L'ignorance de ces résultats, bien connus depuis 35 ans, explique le débat actuel : oui, on peut raisonnablement soutenir qu'une forte augmentation du salaire minimum aurait un impact limité sur l'emploi à court terme. À la longue, par contre, les effets seraient considérables. Une fois que les entreprises auraient automatisé leurs processus, diminué leur emploi de travailleurs moins qualifiés et remplacé certains d'entre eux par des travailleurs plus qualifiés, les conséquences pour l'emploi des travailleurs au salaire minimum seraient dévastatrices.

En appliquant les résultats de Drèze et Modigliani à une hausse du salaire minimum québécois à 15 dollars en 2016, on peut estimer que jusqu'à 160 000 emplois disparaîtraient au Québec à long terme ! On peut vouloir, par prudence, attendre que le salaire moyen ait augmenté de 20% et reporter la hausse du salaire minimum à 15 dollars, disons, en 2022. La perte d'emplois serait alors coupée de moitié : on en

perdrait «seulement» 80 000 plutôt que 160 000.

Quiconque a voyagé en Europe récemment n'a pas besoin d'être économiste pour le savoir. En Belgique, en France ou aux Pays-Bas, il n'y a pas de stations-service avec service, il y a moins de serveurs dans les restaurants, les magasins sont ouverts moins longtemps, etc. Ignorer cette réalité, c'est jouer aux apprentis sorciers avec un groupe de travailleurs particulièrement fragiles.

Ce débat est également déplorable parce qu'il apporte de l'eau au moulin du populisme ambiant. On utilise les prétendues différences d'opinions entre scientifiques pour affirmer tout et n'importe quoi : il n'y a pas de changements climatiques (les études ne sont pas concluantes) ; la cigarette ne tue pas (les études ne sont pas concluantes) ; le sucre ne cause pas l'obésité (les études ne sont pas concluantes). Ou encore : les conséquences du salaire minimum à 15 dollars sur l'emploi seraient négligeables, dire le contraire est «néolibéral».

Croire qu'un milliardaire qui veut devenir président parce qu'il sait tout — il est un homme d'affaires qui connaît beaucoup de succès après tout ! — et que les scientifiques sont des clowns qui ne savent rien à rien, cela peut arriver au Québec comme ailleurs. Le Québec n'est pas immunisé contre une telle dérive du débat sociopolitique sur des sujets économiques qui ont des conséquences sérieuses pour la vie de tous les jours de centaines de milliers de gens. Cela nous inquiète au plus haut point.

Surveiller le surveillant

PIERRE TRUDEL



Dans une société régie par le droit, la surveillance policière est un mal nécessaire. On s'en accommode parce qu'on nous promet qu'en dotant les policiers des moyens d'enquête, on va prévenir et élucider des crimes. Mais pour être digne de confiance, la surveillance policière doit être elle-même surveillée ! Quand les processus par lesquels on surveille les surveillants sont dysfonctionnels, nous perdons confiance.

La confiance est un ingrédient essentiel de la légitimité. Il faut que la population ait l'assurance que la surveillance policière est effectuée uniquement lorsque des motifs très sérieux la justifient. C'est cette confiance qui est hypothéquée lorsqu'on apprend que des journalistes sont épiés sans qu'on ait pris les précautions nécessaires.

La surveillance mal encadrée menace non seulement la liberté de presse, mais aussi la vie privée de tous, et elle mine la confiance envers les institutions.

Le juge qui est chargé d'examiner les mandats de surveillance a pour tâche de vérifier le bien-fondé et la raisonnablement des intrusions. Mais si la vigilance se relâche, la porte est grande ouverte aux abus. Encore pire lorsque pointent des indices que des considérations politiques entreraient en jeu.

Le rapport entre le processus judiciaire et la confiance est ici crucial. La population doit pouvoir tenir pour acquis que le juge dispose des moyens, de la connaissance et de l'indépendance afin d'assurer une réelle supervision des activités de surveillance. Si ces conditions ne sont pas réunies, les activités de surveillance policière perdent leur légitimité.

C'est dire l'ampleur de la catastrophe. La régulation judiciaire est ce qui garantit que la police ne dépasse pas ce qui est absolument nécessaire pour faire son travail. Si le contrôle par le juge s'avère défectueux, c'est la confiance dans le système qui s'écroule.

Mécanismes plus conséquents

Mais il y a plus : dans l'univers numérique où le moindre objet peut être connecté à Internet, il faut des mécanismes encore plus conséquents de supervision des activités de surveillance.

La supervision judiciaire doit être adaptée aux mutations majeures de l'environnement informationnel de nos vies quotidiennes. Les capacités de collecte et de traitement d'information que comportent les moindres appareils numériques impliquent des enjeux radicalement différents de ceux de l'écoute téléphonique au siècle dernier.

Au cours des années récentes, le Parlement canadien a étendu considérablement les possibilités de surveiller et de recourir à des méthodes de détection fondées sur les moyens technologiques. Mais on n'a pas vraiment mis à niveau les garanties devant accompagner la surveillance dirigée vers les objets numériques. Les dispositifs connectés que nous utilisons au quotidien produisent et transmettent beaucoup d'informations relatives à notre vie privée et à celle des autres.

Le modèle actuel de surveillance judiciaire avait du sens à l'époque où la surveillance concernait surtout les écoutes téléphoniques. Désormais le Code criminel permet aux policiers d'obtenir des données de localisation au moyen d'un dispositif de localisation, d'enregistrer des données de transmission et d'effectuer de la vidéosurveillance.

En plus, une disposition à caractère général du Code criminel permet à un juge d'autoriser un policier à utiliser un dispositif ou une technique ou une méthode d'enquête, qui constituerait sans cette autorisation une fouille, une perquisition ou une saisie abusive à l'égard d'une personne ou d'un bien.

La compatibilité de certaines de ces dispositions avec les garanties constitutionnelles n'a pas encore été tranchée par les tribunaux. Le processus par lequel s'effectue le contrôle judiciaire de constitutionnalité en ces matières est en lui-même problématique : il faut attendre qu'un justiciable suffisamment solvable conteste la validité de la surveillance qu'il a subie. Encore aujourd'hui, on s'en remet à une décision de 2007 (Cody c. R., 2007 QCCA 1276, canlii.ca/t/1114s) pour affirmer que des filatures à distance seraient compatibles avec les protections constitutionnelles.

La régulation judiciaire des activités de surveillance policière prévue au Code criminel n'a pas été mise à niveau de manière à refléter les enjeux des outils numériques d'aujourd'hui. Les abus auxquels elle paraît avoir donné lieu à l'égard des journalistes révèlent la nécessité d'adapter le cadre de la surveillance en tenant compte du contexte de la société numérique.

En temps normal, la surveillance des surveillants n'est pas une question qui passionne ! Surtout lorsqu'on croit que la surveillance ne menace que des trafiquants et autres personnages infréquentables. Le fait que des journalistes aient été la cible de pratiques de surveillance aussi étendues a visibilisé le caractère désuet et dysfonctionnel du processus de régulation de la surveillance policière. Une désuétude qui interpelle tous les niveaux de gouvernement.

Les défis d'une lutte commune dans la diversité

RICARDO PEÑAFIEL

Professeur associé au département de science politique de l'UQAM

DAVID SANSCHAGRIN

Doctorant en science politique, UQAM

Oscillant entre le nationalisme et la lutte des classes, le projet de changement social au Québec a éclaté dans les années 1980 en une myriade de luttes. Celles-ci sont aujourd'hui confrontées à l'enjeu d'une convergence qui respecte la spécificité de chacune, tout en cumulant des forces pour mettre en échec et dépasser l'actuel système constitué de multiples dominations.

L'après-guerre a été marqué par la mise en place d'un État social qui devait apaiser les conflits sociaux, éloigner le péril communiste et moderniser les institutions publiques. Le choix du keynésianisme était d'autant plus évident que, pour un discours technocratique très répandu à cette époque, il n'y avait plus de problèmes politiques, seulement des problèmes techniques que des experts pourraient régler, faisant advenir la société juste sans passer par une lutte antagonique.

Ce projet de donner un visage humain au capitalisme n'était pas moins contesté par plusieurs groupes politiques se situant, au Québec, entre deux projets émancipateurs concurrents : le nationalisme et la lutte des classes. Si l'anticolonialisme a souvent été corollaire de l'anticapitalisme — pensons à la revue *Parti pris* —, ces luttes se sont tout aussi souvent opposées, comme l'illustre la priorité donnée à la question nationale sur les questions sociales au Parti québécois. Les marxistes-léninistes, eux, éprouaient de la méfiance envers le nationalisme qui, plutôt qu'unir les prolétaires de tous les pays», tendait à les diviser.

Ces deux projets émancipateurs partageaient cependant la caractéristique de chercher à subordonner tous les autres à leur logique. La lutte commune pour un pays ou pour un monde sans exploitation commandait de mettre en sourdine les batailles «d'arrière-garde» pour ne pas diviser le front commun face aux forces du *statu quo*. On repoussait donc au lendemain du «Grand Soir» la



Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un extrait du dernier numéro de la revue *À bâbord* (automne 2016, n° 66).

prise en compte des luttes pour la reconnaissance, pour l'égalité réelle entre les genres ou entre les groupes (ethniques, générationnels, communautaires, etc.), ou encore pour la démocratisation des rapports sociaux et politiques.

Une diversification qui s'impose

Au tournant des années 1980 se répandit chez les élites politiques et économiques un discours «pragmatique» et «responsable», clamant que les Québécois n'auraient plus les moyens de leurs ambitions sociales. On devrait donc les «discipliner» en promouvant la responsabilité individuelle. L'État social ne serait plus alors le moteur du développement économique et de la redistribution de la richesse. Désormais, un libre-échange technocratique et mondialisé résoudrait ces problèmes en facilitant l'initiative privée.

On aurait pu s'attendre à ce qu'un PQ se disant nationaliste et social-démocrate cherche à préserver une société équitable et souveraine contre les forces d'un marché apatride. Et là plutôt assumé la première vague de compressions budgétaires sous René Lévesque et sombre, sous Lucien Bouchard, dans un affairisme conservateur duquel il n'est pas encore ressorti. La recherche d'un Québec souverain étant maintenant subordonnée aux diktats néolibéraux des agences de notations.

Les années 1980 marquent aussi la fin des groupes militants marxistes-léninistes, comme En lutte!, et l'abandon progressif d'une perspective de classe et d'un syndicalisme de combat. Les centrales syndicales privilégiant désormais une approche «partenariale» ou «concertationniste».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Ortliff et Karl Retitto-Parazzelli (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médiats), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre), information internationale : Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux), Équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants), correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétariat), Laura Pelletier et Arnaud Stoppa (commis), Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hemond (secrétariat), PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez, ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

CONCLUSION

SUIVE DE LA PAGE 1

Hillary Clinton sera au cœur de Manhattan, au Javits Center. Le centre de congrès a été choisi symboliquement pour sa structure tout en verre. Une référence claire, pour celle qui aspire à devenir la première femme à occuper le bureau ovale, au «plafond de verre» qui représente la difficile ascension professionnelle des femmes.

Donald Trump a prévu un événement plus intime à l'hôtel Hilton de Manhattan, à quelques pas de la tour qui porte son nom et où il avait lancé sa campagne électorale.

La police de New York prévoit déployer plus de 5000 agents pour assurer la sécurité pendant la soirée électorale. Un effort doublement plus imposant qu'en pareille circonstance auparavant, assure le service de police.

L'issue du vote des New-Yorkais fait peu de doutes, tant la ville comprend une forte majorité de démocrates. L'Etat de New York devrait lui aussi rester bleu foncé mardi soir. Dans les rues de la ville, dans Brooklyn comme dans Manhattan, on peine à trouver des traces de la campagne. Les pancartes des candidats, par exemple, se font extrêmement rares.

«La soirée électorale me rend nerveuse. Un peu. Mais Hillary l'emportera sûrement. Je suis confiante», dit la New-Yorkaise Alison Wadness, une consultante de 29 ans dans le milieu financier. «J'ai surtout hâte que ce soit fini. Je n'en peux plus de toute cette merde: les insultes, les scandales... Je me demande encore si cette campagne a vraiment eu lieu ou si c'était un cauchemar», poursuit-elle, assise au soleil avec son compagnon au parc Washington Square, dans le quartier de Greenwich Village.

«Ça ne m'empêche pas de dormir, mais je suis vraiment nerveuse [à l'idée] de voir Trump gagner», confie également Christine Martorana, une gestionnaire dans le milieu de la santé venue visiter Times Square avec son mari et leurs deux filles. «En même temps, je ne sais toujours pas pour qui je vais voter. Hillary, j'ai vraiment de la difficulté à lui faire confiance... Je ne sais pas. Peut-être le candidat d'un tiers parti.»

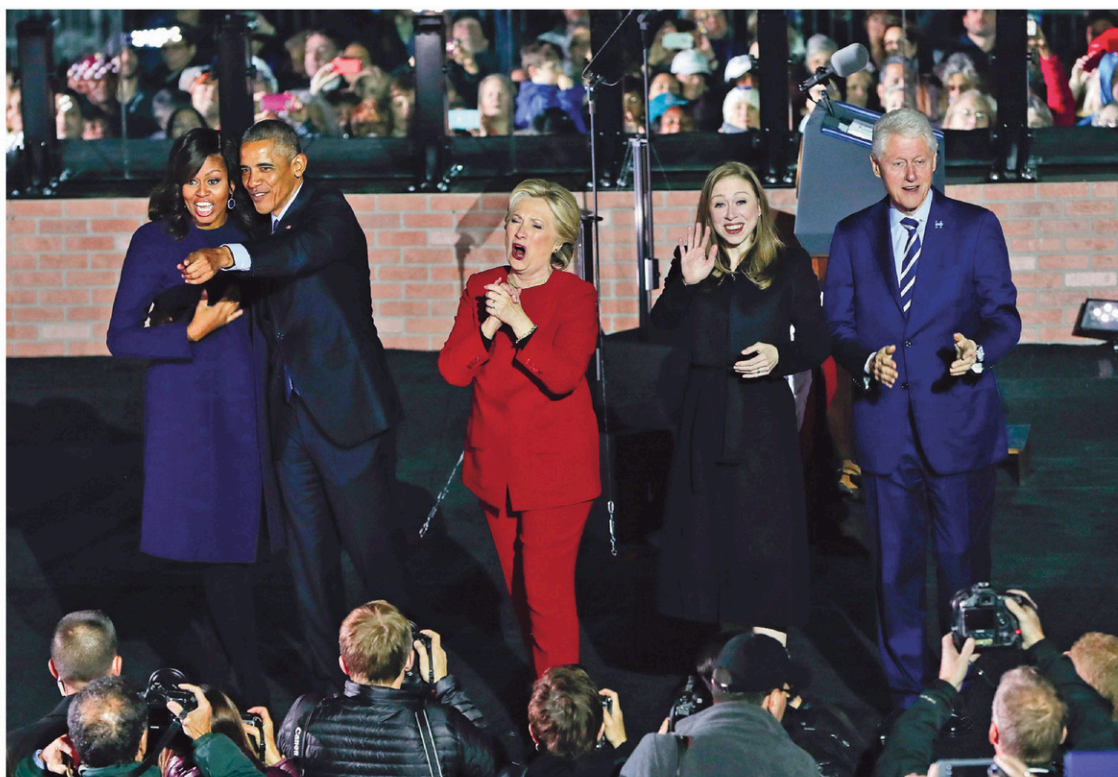
Clinton tend la main

«Nous sommes tous d'accord pour dire que ce fut une longue campagne», affirme Hillary Clinton dans un message de deux minutes diffusé lundi soir à la télévision et dans les réseaux sociaux. Dans cette annonce aux allures de discours à la nation, elle a dénoncé la campagne «sombre et axée sur la division» de son rival républicain.

La candidate démocrate a proposé un message «d'espoir et d'inclusion». Elle a tendu la main aux républicains modérés qui seraient rebutés par les allégations de racisme, de violence et de sexisme qui ont suivi Donald Trump depuis le lancement de sa campagne à l'été 2015.

«Je veux être la présidente de tous les Américains, et non seulement de ceux qui m'appuient dans cette élection», a déclaré Hillary Clinton. «On peut parfois commettre des erreurs, mais je peux vous assurer d'une chose: je n'ai jamais abandonné et je n'abandonnerai jamais», a-t-elle ajouté.

La caravane Clinton s'est arrêtée au Michigan, à Pittsburgh (Pennsylvanie) et à Raleigh, en Caroline du Nord. Donald Trump a aussi consacré énormément d'efforts pour séduire la classe ouvrière blanche de ces trois États, traditionnellement acquise aux démocrates. Les syndicats restent fidèles à la candidate démocrate, mais les syndiqués ou ex-syndiqués, eux, sont sensibles à la rhétorique de Trump, qui promet de ramener aux États-Unis les milliers d'emplois manufacturiers envolés vers la Chine



Les Obama, Barack et Michelle, et les Clinton, Hillary, Bill et leur fille Chelsea, étaient réunis sur une même tribune, lundi soir, à l'occasion d'un grand ralliement politique à Philadelphie qui a attiré environ 40 000 personnes, selon l'organisation démocrate. La candidate à la présidence a terminé sa journée de travail à Raleigh, en Caroline du Nord, où la chanteuse Lady Gaga et des partisans l'attendaient un peu avant minuit.



Donald Trump a parcouru plusieurs États pour la dernière journée de sa campagne à la présidence, s'arrêtant notamment au New Hampshire, en Pennsylvanie et en Caroline du Nord. Partout, il a repris les thèmes qu'il a abordés durant la campagne. Sur la photo, le candidat républicain entouré des membres de sa famille lors d'un rassemblement politique à Manchester, au New Hampshire.

(sans toutefois dire comment il s'y prendrait).

Mise en garde de Trump

«Il ne vous reste plus qu'une demi-journée pour que tous vos rêves, pour vous et votre famille, deviennent réalité pour le reste de vos jours», a lancé Donald Trump dans un long discours à Raleigh, en Caroline du Nord.

«Vous avez une seule chance magnifique. Ça n'arrivera qu'une fois dans votre vie, a ajouté le milliardaire. Si on ne gagne pas, ce sera la plus grande perte de temps, d'énergie et d'argent.»

Comme sa rivale démocrate, Donald Trump s'est engagé à «rassembler» les Américains, qui sont «incroyablement divisés». Il a promis une nation plus «riche, forte et sûre» dans son discours qui a repris tous les thèmes de ses

18 mois de campagne.

L'animateur de télé-réalité s'est engagé à réduire «massivement» les taxes et les impôts, les plus grandes baisses depuis Ronald Reagan. Il propose aussi de réduire de façon importante le financement des programmes de lutte contre les changements climatiques. Trump s'engage à investir les milliards de dollars ainsi épargnés dans l'armée, dans la lutte contre le terrorisme et dans l'expulsion des immigrants illégaux.

Plus de 42,4 millions de personnes ont voté par anticipation, notamment dans des États-pivots où le vote des hispanophones semblait élevé, ce que le camp démocrate interprétait comme un signe encourageant.

Le Devoir

CHU SAINTE-JUSTINE

Barrette se veut rassurant sur la qualité des soins

Du personnel de l'hôpital fait état d'une surcharge de travail qui ne serait pas sans risque pour les patients

LIA LÉVESQUE

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, trouve «déplorables» les critiques concernant les effets des restrictions budgétaires au CHU Sainte-Justine qui ont fait le lien avec l'épuisement du personnel et le fait que la mission même de cet hôpital spécialisé dans les soins aux enfants pourrait être en péril.

Le ministre Barrette inaugurerait justement de nouveaux bâtiments au CHU Sainte-Justine, lundi à Montréal, et à cette occasion il a lui-même pris l'initiative de déplorer certains commentaires entendus dans les médias concernant l'effet des restrictions budgétaires dans cet établissement.

Le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a fait part de ses inquiétudes dans une lettre ouverte, craignant les effets de ces coupes et des changements subis sur la mission particulière de cet hôpital spécialisé dans le soin des enfants. Et Radio-Canada rapportait des témoignages d'infirmières qui disaient craindre les incidents ou les erreurs devant la surcharge de travail.

D'abord, le ministre Barrette a voulu rassurer les patients et leurs familles: «Il n'y a pas eu, d'aucune manière, plus d'accidents à Sainte-Justine.»

Il a carrément nié que les restrictions budgétaires aient eu des répercussions sur les soins, comme le disait la chef du service d'obstétrique et un syndicat. «Moi, je vous dis qu'actuellement, ce n'est pas le cas. Ce qui est rapporté, c'est inexact dans le sens où ça a été pris hors contexte», a-t-il rétorqué.

Ensuite, le ministre a attribué une partie des critiques au fait que, dans le cadre de la transition, la direction de l'hôpital avait elle-même invité le personnel à rapporter toute anicroche, tout pépin. Ce serait donc des syndiqués, selon le ministre, qui se sont servis de ce rapport pour en changer la finalité et déplorer le fait que les autorités investissaient dans la construction plutôt que dans les services et les employés.

Le ministre a donc critiqué «un sous-groupe dans le personnel qui a procédé à cette manœuvre-là». Il a affirmé qu'il avait même senti «un peu d'irritation» de la part d'autres membres du personnel quant à cette sortie syndicale.

«Je sais qu'il y a des appréhensions», a-t-il dit au personnel réuni pour l'inauguration, mais cet hôpital spécialisé dans les soins aux enfants «doit garder son âme, son identité». Il a ajouté qu'il serait «irresponsable» de sa part de mettre en place des conditions qui nuisent à son expertise et à sa réputation.

Budget et échéancier respectés

Par ailleurs, c'était lundi l'inauguration des nouveaux bâtiments du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, un projet de modernisation qui avait été lancé en 2007 et qui a subi plusieurs modifications au fil des ans.

Ce sont finalement 940 millions qui ont été investis dans des constructions, des agrandissements et une modernisation des équipements existants. Le tout a été réalisé «à l'intérieur du budget et dans les délais», a souligné le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les installations auront été agrandies de 65%; elles font aujourd'hui 200 000 mètres carrés. «Le CHU mère-enfant de Sainte-Justine est le plus grand centre mère-enfant du Canada, le deuxième en Amérique du Nord — le premier est au Texas», a pris soin de souligner le ministre Barrette.

La Presse canadienne

RÉCONCILIER

SUIVE DE LA PAGE 1

les solidarités propres au christianisme qui ont façonné le Canada français pendant des siècles. Je pourrais dire qu'il tenait désespérément les deux bouts de la chaîne. Ce projet de liaison, il l'a dit et redit jusqu'à sa mort.»

Le grand Grand'Maison

L'œuvre de cet intellectuel engagé à l'intersection des mondes se veut aussi à la jonction des disciplines. Sociologue et théologien de formation, Jacques Grand'Maison croise les perspectives en puisant dans le droit, la pédagogie ou la psychologie. Il oscillait aussi sans cesse entre la réflexion théorique et la recherche-action. On lui doit notamment une grande enquête de terrain qui portait sur les profils socio-religieux dans la région des Basses-Laurentides.

«Pour moi, Jacques Grand'Maison est un des plus grands intellectuels, disons, du XX^e siècle au Québec, avec Fernand Dumont et Pierre Vadeboncoeur, poursuit le professeur Meunier. Il a la particularité d'être à la fois un prêtre, un théologien, un sociologue, et il tente d'arrimer toutes ces facettes dans son rôle de pasteur et de pédagogue. Avant d'être un intellectuel, c'est un homme qui aime les gens, un homme solidaire, dans l'action et la réflexion. En fait, ses ouvrages sont souvent des retours sur ce qu'il a fait pour comprendre ce qui a marché ou pas.»

Son dernier essai «sur l'état des mœurs au Québec» intitulé *Ces valeurs dont on parle si peu*

(2015) reprenait l'inépuisable problème. Déjà malade, «parvenu à la dernière étape, face à son ultime départ», il livrait là son testament intellectuel et spirituel en revenant une dernière fois sur les tensions de notre modernité avancée.

«Ce qui me scandalise le plus du monde d'ici au Québec, y écrit-il, c'est sa superficialité et son vide spirituel.» Il propose aussi cette métaphore sur un monde perdu, le nôtre, hyperbranché et pourtant si déconnecté: «A quoi bon la ville intelligente et le précieux GPS, s'il y manque une petite boussole intérieure pour bien orienter le sens de sa vie?»

Une vie fidèle

Lui-même est au contraire demeuré fidèle toute sa vie durant à son propre héritage de sens et de valeurs: le legs de l'Église, enfin d'une part de l'institution au service des plus démunis, mais aussi le patrimoine de sa famille ouvrière.

Jacques Grand'Maison naît en 1931 à Saint-Jérôme. Son père ouvrier est confronté au chômage, aux salaires de misère, aux exploitations et vexations en tous genres. Il transmet sa colère contre les injustices sociales à son fils, qui s'implique de plus en plus dans la Jeunesse ouvrière catholique.

Pour lui, comme pour plusieurs jeunes militants réformateurs de cette époque, la critique féroce du régime duplessiste, de la «Grande Noirceur» et de l'institution religieuse n'implique pas le rejet de la religion.

Il va donc travailler à transformer le catholicisme de l'intérieur pour l'engager dans un nouveau dialogue avec le monde moderne,

dans un esprit finalement assez près de l'aggiornamento de Vatican II. Il devient une sorte de pasteur social dont l'implication va culminer avec l'expérience d'autogestion de l'usine textile de Tricofil dans les années 1970 où il sera appelé à faire de la sociologie du groupe des ouvriers-patrons.

En même temps, l'intellectuel d'Église réfléchit à une théologie pour son temps tout en formant de nouveaux clercs et laïcs à une pensée chrétienne renouvelée. Brillant élève, il est diplômé du Grand Séminaire de Montréal, de l'Université grégorienne au Vatican et finalement de l'Université de Montréal, où il devient professeur dès 1967. Il y restera 30 ans. Son nom figure en ligne dans la liste des professeurs émérites de la faculté de théologie et de sciences des religions.

Sa réputation semble moins bien assurée auprès des autres départements et dans la société. Le professeur Meunier attribue cette mise à l'écart à la nature de l'œuvre, moins théorique que celle de Fernand Dumont, par exemple, mais aussi à son côté plus grinçant et provocateur.

«Il aimait dire des choses que d'autres n'auraient pas osé dire, dit son fin connaisseur. À plusieurs moments de sa vie, il n'a pas hésité à décrier les évêques, les politiciens, les fonctionnaires et même ses collègues. Ça ne l'a pas aidé à se faire des amis. À mon avis, les groupes chrétiens auraient avantage à reconnaître encore plus la contribution de Jacques Grand'Maison. Et je crois que ça devrait être fait sous peu...»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Par courriel agenda@ledevoir.com